



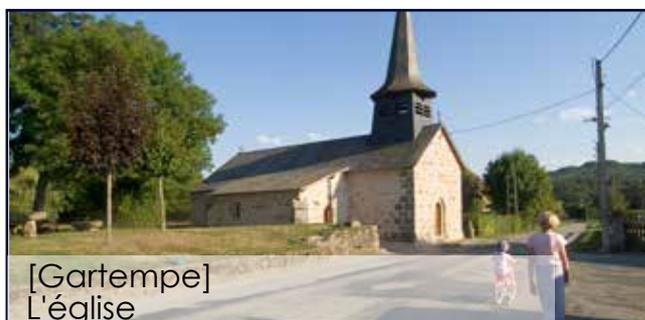
Rapport d'activités 2016



SOMMAIRE

LES 22 COMMUNES DU TERRITOIRE p4	L'AGGLO p7	BUDGET 2016 p15
RESSOURCES HUMAINES p28	COMMUNICATION p29	INFORMATIQUE p33
SECRETARIAT GÉNÉRAL ET DES ASSEMBLÉES p35	AFFAIRES JURIDIQUES, COMMUNAUTAIRES ET ASSEMBLÉES p37	ÉCONOMIE EMPLOI FORMATION p40
CENTRE DE RESSOURCES DOMOTIQUES p46	HABITAT p50	POLITIQUE DE LA VILLE p56
TRANSPORT PUBLIC p60	POLITIQUES TERRITORIALES p64	EUROPE/LEADER p70
LA QUINCAILLERIE p74	PÔLE PETITE ENFANCE p80	BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA p84
SPORTS NATURE p90	HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES p94	PARC ANIMALIER DES MONTS DE GUÉRET p100
EAUX ET RIVIÈRES p104	SPANC p108	CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ p112

LES 22 COMMUNES DU TERRITOIRE





[Saint-Christophe]
Le clocher



[Saint-Eloi]
Le bourg



[Saint-Fiel]
Le viaduc



[Saint-Laurent]
Le bourg



[Saint-Léger-le-Guéretois]
Le bourg



[Saint-Silvain-Montaigut]
La fontaine des Galeux



[Saint-Sulpice-le-Guéretois]
Le pont de la Naute



[Saint-Vaury]
La statue de Saint-Valéric



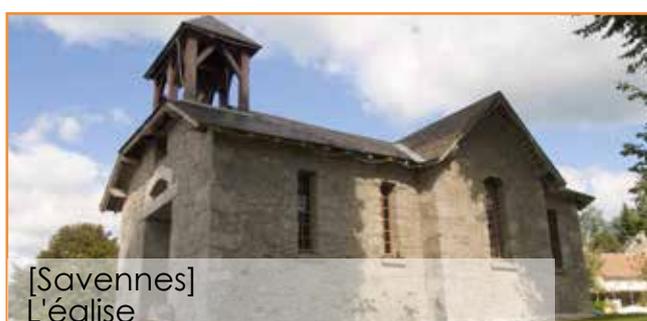
[Saint-Victor-en-Marche]
L'église



[Sainte-Feyre]
Le château de Sainte-Feyre



[La Saunière]
Le château du Théret



[Savennes]
L'église



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET

HISTORIQUE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupant aujourd'hui 22 communes membres au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Le District du Pays de Guéret

Le 15 décembre 1992 naît le District du Pays de Guéret Saint-Vaury : Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI). Président : André LEJEUNE.

La Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury

Sept ans plus tard, le 1er décembre 1999, la transformation en Communauté de Communes a lieu. 17 communes forment alors la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury : Ajain, La Brionne, La Chapelle-Taillefert, Gartempe, Guéret, Montaigut-le-Blanc, Saint-Christophe, Sainte-Feyre, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guérétois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Saint-Vaury, Saint-Victor-Marche, La Saurière, Savennes.

Les Communes de Bussière-Dunoise et de Glénic adhèrent à la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury le 1er janvier 2003. Président : André LEJEUNE puis Michel VERGNIER en Octobre 2009.

La Communauté d'Agglomération du Grand-Guéret

10 ans après, le 1er janvier 2013, la Communauté de Communes se transforme en Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en intégrant trois nouvelles communes : Anzème, Jouillat et Saint-Eloi portant ainsi à 22 le nombre de communes membres, soit environ 31 000 habitants. Président : Eric CORREIA depuis avril 2014.

LES ÉLUS

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : Eric CORREIA

Vice-Présidents

- Patrick ROUGEOT : 1^{er} Vice-Président en charge de la mutualisation des services et des moyens, de la coopération et de l'ingénierie territoriale
- Nady BOUALI : 2^e Vice-Président en charge de l'aménagement et du développement des zones d'activités et de la voirie d'intérêt communautaire

- Claude GUERRIER : 3^e Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace communautaire et de l'urbanisme
- Jean-Luc BARBAIRE : 4^e Vice-Président en charge du développement touristique et des sports nature
- Claire MORY : 5^e Vice-Présidente en charge des transports et des déplacements
- Jean-Pierre GRIMAUD : 6^e Vice-Président en charge des finances et de la fiscalité
- Armelle MARTIN : 7^e Vice-Présidente en charge des pôles de santé, de l'action sociale et de l'insertion locale par l'économie
- Dominique HIPPOLYTE : 8^e Vice-Présidente en charge du personnel
- François BARNAUD : 9^e Vice-Président en charge de l'accueil de la petite enfance
- Jacques VELGHE : 10^e Vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable
- Ginette DUBOSCLARD : 11^e Vice-Présidente en charge de la lecture publique
- Alain CLEDIERE : 12^e Vice-Président en charge de l'habitat et de la programmation du logement social
- Jean-Bernard DAMIENS : 13^e Vice-Président en charge de la transition énergétique et de l'Agenda 21
- Jean-Luc MARTIAL : 14^e Vice-Président en charge de l'accessibilité et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Composition du Conseil Communautaire

> AJAIN

- Guy ROUCHON
- Laurence BOURDIER

> ANZÊME

- Alain FAVIERE
- Nicole BEAUDROUX

> LA BRIONNE

- Bernard LEFEVRE
- Daniel PASTY

> BUSSIÈRE-DUNOISE

- Jean-Pierre GRIMAUD
- Fanny FRETET

> LA CHAPELLE-TAILLEFERT

- Didier COLMOU

> GARTEMPE

- Jean-Claude ROUET

> GLÉNIC

- Roland BRUNAUD
- Gérard GASNET

> GUÉRET

- Michel VERGNIER
- Delphine BONNIN-GERMAN
- Martiale ROBERT
- David GIPOULOU
- Cécile LEMAIGRE
- Jean-Bernard DAMIENS
- Dominique HIPPOLYTE
- Eric CORREIA
- Ginette DUBOSCLARD
- Nady BOUALI
- Claire MORY
- Serge CEDELLE
- Jean-François THOMAS
- Elisabeth PIERROT
- Martial MAUME

> JOUILLAT

- Jean-Pierre LECRIVAIN
- Evelyne CLEMENT

> MONTAIGUT-LE-BLANC

- Alain MOREAU
- Serge MARQUET

> SAINT-CHRISTOPHE

- Jacques VELGHE

> SAINT-ÉLOI

- Sébastien LABESSE

> SAINT-FIEL

- François BARNAUD

- Jérôme DUROT

> SAINT-LAURENT

- Alain CLEDIERE

- Michel SAUVAGE

> SAINT-LÉGER-LE-GUÉRÉTOIS

- Patrick ROUGEOT

- Robert CIBOT

> SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT

- Jean-Pierre DEVILLE

> SAINT-SULPICE-LE-GUÉRÉTOIS

- Claude GUERRIER

- Annie DEVINEAU

- Patrick GUERIDE

- Jean-Claude LABESSE

> SAINT-VAURY

- Philippe BAYOL

- Armelle MARTIN

- Jean-Luc BARBAIRE

- Bernard DEVENAS

> SAINT-VICTOR-EN-MARCHE

- Serge VAURY

> SAINTE-FEYRE

- Jean-Claude SOUTHON

- Nadine DUFAUD

- Jean-Luc MARTIAL

- Pierre AUGER

> LA SAUNIÈRE

- Laure DELMAS

- Jean-Michel ARDHUIN

> SAVENNES

- Philippe PONSARD

Composition du Bureau Communautaire

Le bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et des Maires des communes membres.

Délégués Communautaires en charge de dossiers particuliers

- Delphine BONNIN-GERMAN, déléguée communautaire auprès du Président, en charge du suivi du projet de Centre Aqualudique.
- Bernard LEFÈVRE, délégué communautaire chargé du suivi du Parc Animalier des Monts de Guéret, auprès du Vice-Président en charge du Développement Touristique et des Sports de Nature.
- Alain FAVIÈRE, délégué communautaire chargé des hébergements touristiques, auprès du Vice-Président en charge du Développement Touristique et des Sports de Nature.
- Jean-Claude LABESSE, délégué communautaire auprès du Président, en charge de la Politique de la Ville.

STATUTS ET COMPÉTENCES

Une Communauté d'Agglomération est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement du territoire. Ainsi, en se regroupant, les communes ont la possibilité de développer harmonieusement leur territoire et de répondre plus efficacement aux attentes et besoins quotidiens de leurs administrés. L'intercommunalité peut en outre apporter un meilleur équilibre dans la répartition des équipements et offrir de nouveaux services aux habitants.

La définition des compétences d'un EPCI est encadrée par la loi. Deux grands principes régissent les EPCI :

- **Le principe de spécialité** : pas de compétences générales comme les collectivités locales mais des compétences d'attribution ; l'EPCI ne peut exercer que les compétences qui lui ont été transférées par ses communes membres et qui figurent expressément dans ses statuts ;
- **Le principe d'exclusivité** : le transfert d'une compétence donnée à l'EPCI par ses communes membres entraîne le dessaisissement total de ces dernières dans le domaine transféré.

Le transfert de compétences doit concerner deux grands groupes de compétences obligatoires (aménagement de l'espace et développement économique) et au moins un des six groupes optionnels (protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie, politique du logement et du cadre de vie, voirie, équipements culturels, sportifs et de l'enseignement du premier degré, action sociale, assainissement). Parmi les compétences retenues, sont transférées celles reconnues d'intérêt communautaire.

La Communauté d'Agglomération exerce en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

→ Au niveau des compétences obligatoires :

1. En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : visant à accueillir des activités industrielles, tertiaires, artisanales, commerciales, touristiques, à l'exclusion des zones à dominante d'habitation, situées dans un périmètre de 4 kilomètres de part et d'autre de l'axe de la RN 145, Transports : organisation de la mobilité dans le cadre des dispositions du code des transports ;

3. En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

4. En matière de politique de la ville dans la communauté : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5. En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ;

6. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

→ Au niveau des compétences optionnelles :

1. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

2. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

3. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

4. Action sociale d'intérêt communautaire.

→ Au niveau des compétences facultatives :

1. En matière de développement économique :

- L'aménagement, l'entretien et la gestion des parcelles de terrain incluses dans les zones d'activités , aussi bien pour les parcelles de terrain appartenant au domaine public que pour les parcelles de terrain appartenant au domaine privé de la commune et destinées à être vendues à des entreprises privées,
- L'adaptation des réseaux dans le cas de demandes nouvelles formulées par des entreprises industrielles (par exemple : réseau d'eau industrielle, réseau de télécommunications haut débit),
- L'entretien du ruisseau « des Chers », sur les parties des communes de Guéret et de Saint-Fiel et compris dans le périmètre des zones d'activités,
- La promotion économique et l'animation économique des communes,
- La participation aux opérations collectives de développement économique, d'aide et de soutien aux initiatives locales mises en œuvre pour favoriser l'accueil d'entreprises, la création d'emplois, la promotion économique et le développement économique,
- Les études pour le développement économique,
- La création d'un pôle domotique, sa mise en œuvre et l'ensemble des actions nécessaires à sa réalisation,
- La réalisation d'opérations de construction, d'acquisition, de rénovation, de gestion d'immobilier d'entreprises, d'aménagement de terrains, destinés : à l'accueil d'entreprises structurantes et créatrices d'emplois exerçant dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat de production, des services à caractère industriel, du tertiaire industriel, au maintien d'entreprises industrielles en difficulté,
- La réalisation d'une aire d'accueil et de promotion des activités économiques et touristiques,
- La conception, la construction et l'exploitation d'un réseau d'eau industrielle,
- La mise en œuvre d'un Plan Local d'Insertion par l'Economie (P.L.I.E.),
- La mise en œuvre des démarches collectives territorialisées (D.C.T.),
- L'étude et le développement des communications à haut débit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération; adhésion de la Communauté d'Agglomération au syndicat mixte « DORSAL REALISATION »,
- Les actions d'ingénierie visant à favoriser le développement de l'enseignement

- supérieur, de la recherche scientifique et technologique sur le territoire communautaire,
- La collecte, la récupération et la gestion des réseaux d'eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités communautaire et de l'aménagement de l'Aire des Monts de Guéret,
- L'adhésion de la Communauté d'agglomération au syndicat mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Montluçon Guéret est déclarée d'intérêt communautaire,
- Le soutien financier apporté à la SPA de la Creuse est déclaré d'intérêt communautaire,
- La création d'un tiers-lieu centralisateur des pratiques numériques, avec un espace de travail partagé à la population, permettant la mise en commun des réseaux, des moyens, des compétences des acteurs économiques et sociaux du territoire est déclarée d'intérêt communautaire,

Est déclarée d'intérêt communautaire : « le développement du territoire autour de la problématique de l'autonomie et du bien vivre chez soi à travers l'adhésion à une société coopérative d'intérêt collectif permettant les activités suivantes :

- Animer le réseau de partenaires ;
- Développer et promouvoir des solutions innovantes à impact social et économiquement pérennes, et notamment :
- Favoriser les effets de mutualisation entre les projets portés par le territoire et entre les entreprises qui se développent au sein du territoire, en leur faisant bénéficier d'innovations et en permettant leur rentabilité ;
- Promouvoir et organiser les outils collaboratifs du territoire ; notamment lieux ouverts d'innovation, outils d'incubation ou d'accélération ;
- Favoriser l'investissement à impact social et de façon économiquement pérenne ; notamment par l'identification des entreprises sociales prometteuses et par l'amélioration et l'invention des outils les plus appropriés ;
- Structurer un espace de déploiement des offres sociales innovantes du réseau de la Fabrique des territoires Innovants ;
- Participer à des travaux de recherche et de développement.
- Et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires se rattachant directement ou indirectement à ces activités, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières ou de crédit, concourant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social, dans le strict respect des objectifs de la SCIC ».

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Aménagement rural : élaboration d'un projet de territoire, charte de développement, aménagement de la rivière « Gartempe » et de ses affluents sur le territoire de la Communauté d'agglomération, aménagement de la rivière « Creuse » et de ses affluents sur le territoire de la Communauté d'agglomération,
- Réalisation d'études pour la définition et l'organisation, d'un ou plusieurs services de transport et de nouveaux modes de déplacement sur le territoire intercommunal,
- Réalisation d'études de définition et d'organisation d'un pôle d'échange intermodal de transport à partir de la gare SNCF de Guéret,
- L'aménagement, la mise en accessibilité des emplacements réservés aux arrêts de bus, l'installation, le renouvellement et l'entretien du mobilier urbain attenant (poteau, abribus,...), la signalisation horizontale et verticale des points d'arrêt,
- La réalisation d'études de diagnostic territorial foncier agricole.

3. Actions dans le domaine du logement et de l'habitat :

- Réalisation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH),
- Création et animation d'une Maison de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération,
- Mise en œuvre de dispositifs financiers d'incitation à la rénovation des façades d'immeubles dans les périmètres définis par le règlement de la collectivité.

4. Politique de la Ville :

Le soutien financier apporté par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à la Mission locale de la Creuse est déclarée d'intérêt communautaire.

5. Autres compétences facultatives :

- Mise en place et gestion d'un service public d'assainissement non collectif,
- L'aménagement et la gestion d'immobiliers en vue de la création de pôles de santé ou de Maisons de santé pluridisciplinaires correspondant à la définition des articles L 6323-3 et L 6323-4 du Code de la Santé Publique,
- L'étude, l'aménagement et la gestion des équipements touristiques, sportifs et socio-éducatifs qui pourront être aménagés sur les sites de la Vallée de la Creuse concernés par les barrages de l'Age, de Champsanglard et des Chezelles en vue de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion des sites de la Vallée de la Creuse,
- Développement Touristique,
- Étude, construction et gestion d'une fourrière chargée de récupérer les chiens et chats errants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération,
- Étude, construction et gestion d'un crématorium.

LES SERVICES

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret compte plus de 110 employés répartis dans les services clés, correspondant aux compétences exercées sur le territoire :

- Affaires économiques ;
- Logement, habitat et urbanisme ;
- Travaux et Environnement ;
- Tourisme et Sports de Nature ;
- Culture ;
- Petite Enfance ;
- Transport et mobilité ;
- Politique de la Ville ;
- Santé ;
- Programme LEADER/Europe ;
- Tiers-Lieu ;

mais aussi dans les services liés à son fonctionnement :

- Finances et Ressources Humaines ;
- Affaires Générales ;
- Secrétariat ;
- Informatique ;
- Communication.



146.87
12,000.00
109.50
26.61

16.88

BUDGET 2016

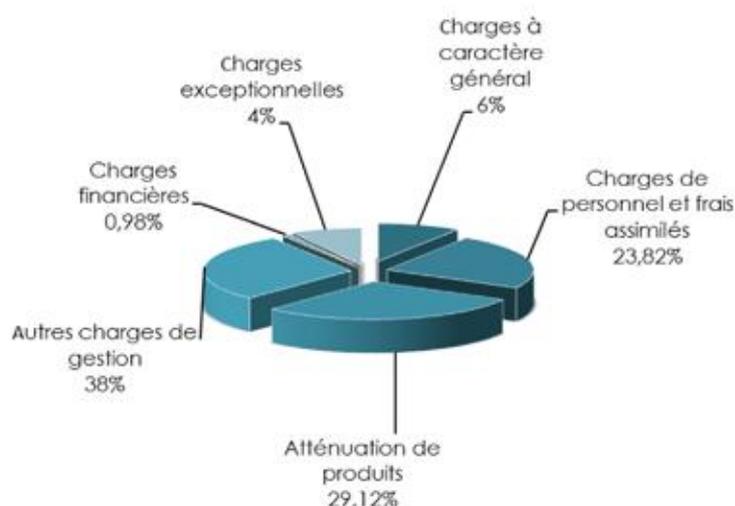
BUDGET GÉNÉRAL

Extraits des comptes administratifs 2016 approuvés par le Conseil Communautaire en juin 2017

► Dépenses réelles de fonctionnement

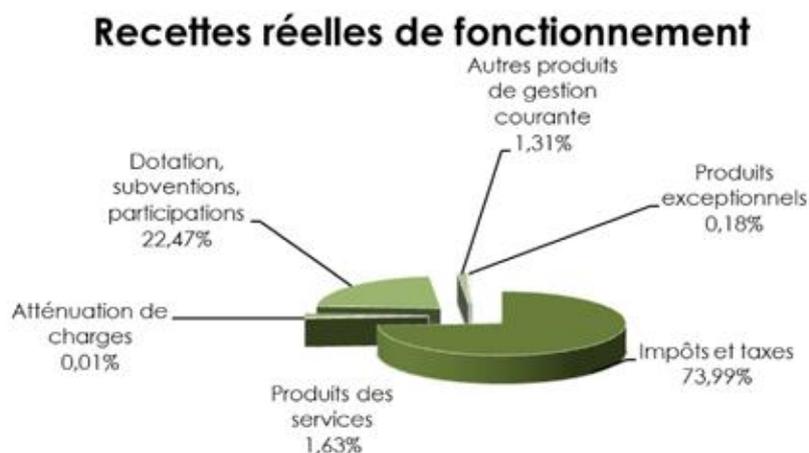
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Charges à caractère général (fournitures, travaux entretien, frais administration)	2 150 492,95 €	1 486 970,62 €	69,15%
Charges de personnel et frais assimilés	4 199 010,00 €	3 890 679,33 €	92,66%
Atténuation de produits	4 757 238,57 €	4 757 238,57 €	100,00%
Autres charges de gestion (indemnités, subventions)	4 848 190,36 €	4 766 534,41 €	98,32%
Charges financières	215 000,00 €	159 956,18 €	74,40%
Charges exceptionnelles (dont subventions budgets annexes)	1 273 811,24 €	1 272 758,07 €	99,92%
Dépenses imprévues	12 356,78 €	- €	0,00%
Total	17 456 099,90 €	16 334 137,18 €	93,57%

Dépenses réelles de fonctionnement



► Recettes réelles de fonctionnement

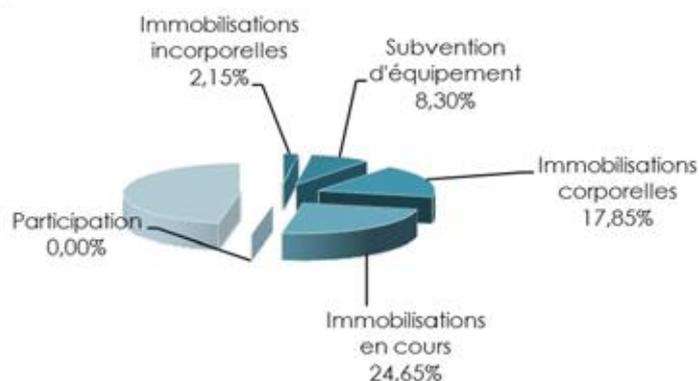
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Impôts et taxes	12 860 800,00 €	12 714 045,66 €	98,86%
Atténuation de charges (remboursements sur rémunérations)	65 000,00 €	71 942,26 €	110,68%
Produits des services	263 100,00 €	279 948,53 €	106,40%
Dotations, subventions, participations	4 397 763,92 €	3 861 394,70 €	87,80%
Autres produits de gestion courante	192 950,00 €	225 931,35 €	117,09%
Produits exceptionnels	- €	30 621,38 €	
Total	17 779 613,92 €	17 183 883,88 €	96,65%



► Dépenses réelles d'investissement

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Immobilisations incorporelles	225 785,60 €	29 024,74 €	12,86%
Subvention d'équipement	264 592,41 €	112 268,33 €	42,43%
Immobilisations corporelles	991 137,12 €	241 483,08 €	24,36%
Immobilisations en cours	1 144 749,84 €	333 473,05 €	29,13%
Participation	- €	- €	
Remboursement du capital de la dette	650 000,00 €	636 445,01 €	97,91%
Total	3 276 264,97 €	1 352 694,21 €	41,29%

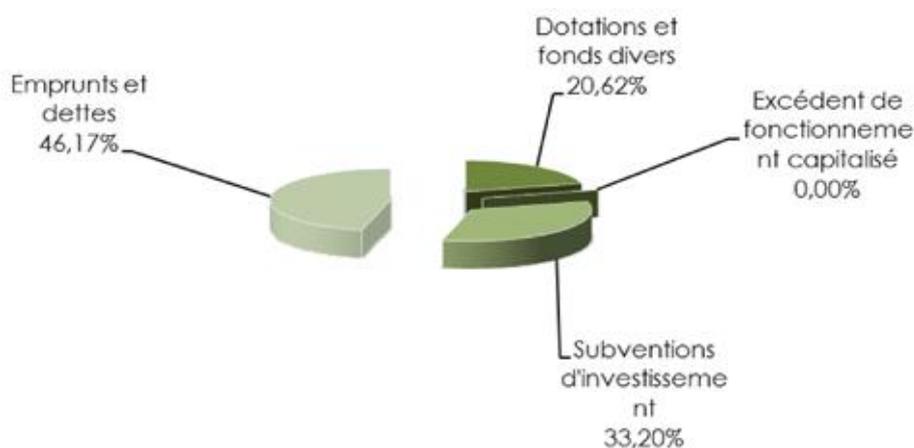
Dépenses réelles d'investissement



► Recettes réelles d'investissement

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Dotations et fonds divers	340 000,00 €	114 301,72 €	33,62%
Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	- €	
Subventions d'investissement	984 315,30 €	184 020,77 €	18,70%
Emprunts et dettes	507 712,53 €	255 920,00 €	50,41%
Total	1 832 027,83 €	554 242,49 €	30,25%

Recettes réelles d'investissement



► Chiffres clés :

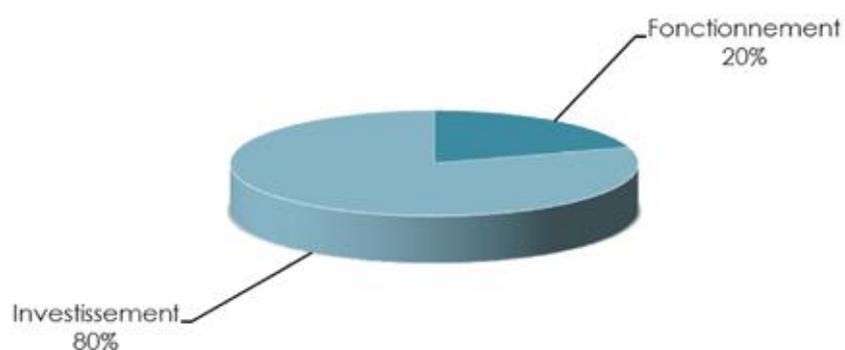
- Résultats global Budget Général de l'exercice 2016
- Fonctionnement : 508 389,12 €
- Investissement : 666 859,26 €
- RAR recettes : 182 729,87 €
- RAR dépenses : 499 684,18 €

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Dépenses réelles			Taux
	Prévisions budgétaires	Réalisations	de réalisation
Fonctionnement	816 266,02 €	697 093,60 €	85,40%
Investissement	4 527 756,83 €	2 747 723,09 €	60,69%
Total	5 344 022,85 €	3 444 816,69 €	64,46%

Recettes réelles			Taux de
	Prévisions budgétaires	Réalisations	réalisation
Fonctionnement	936 842,19 €	782 933,98 €	83,57%
Investissement	3 904 123,48 €	2 211 825,18 €	56,65%
Total	4 840 965,67 €	2 994 759,16 €	61,86%

Dépenses réelles Immobilier d'entreprises



Recettes réelles Immobilier d'entreprises



BUDGET ANNEXE TOURISME

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	968 066,28 €	556 913,84 €	57,53%
Investissement	582 895,38 €	218 966,73 €	37,57%
Total	1 550 961,66 €	775 880,57 €	50,03%

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	669 533,65 €	686 846,93 €	102,59%
Investissement	442 953,71 €	348 404,83 €	78,65%
Total	1 112 487,36 €	1 035 251,76 €	93,06%

Dépenses réelles Tourisme



Recettes réelles Tourisme

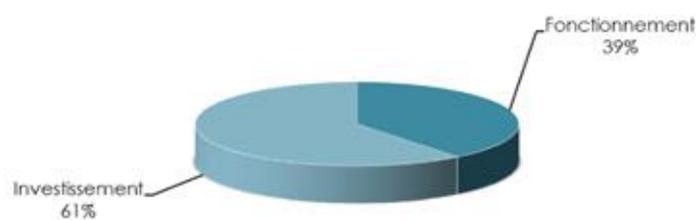


BUDGET ANNEXE TOURISME

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	463 600,00 €	408 658,43 €	88,15%
Investissement	872 532,23 €	628 364,49 €	72,02%
Total	1 336 132,23 €	1 037 022,92 €	77,61%

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	1 202 714,38 €	1 130 435,00 €	93,99%
Investissement	1 164 582,40 €	864 732,40 €	74,25%
Total	2 367 296,78 €	1 995 167,40 €	84,28%

Dépenses réelles Zones d'activités



Recettes réelles Zones d'activités

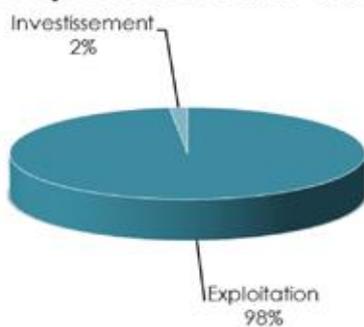


BUDGET ANNEXE SPANC

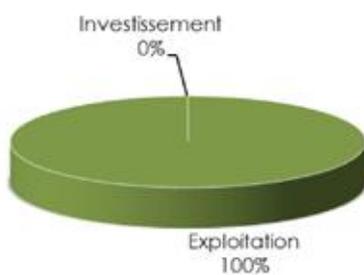
Dépenses réelles			Taux de réalisation
	Prévisions budgétaires	Réalisations	
Exploitation	53 280,00 €	49 139,54 €	92,23%
Investissement	6 379,30 €	814,50 €	12,77%
Total	59 659,30 €	49 954,04 €	83,73%

Recettes réelles			Taux de réalisation
	Prévisions budgétaires	Réalisations	
Exploitation	52 864,93 €	78 086,50 €	147,71%
Investissement	- €	- €	
Total	52 864,93 €	78 086,50 €	147,71%

Dépenses réelles SPANC



Recettes réelles SPANC



BUDGET ANNEXE ÉCOVILLAGE SAINT-CHRISTOPHE

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	138 574,19 €	134 339,86 €	96,94%
Investissement	169 717,28 €	143 748,60 €	84,70%
Total	308 291,47 €	278 088,46 €	90,20%

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	138 574,19 €	135 366,63 €	97,69%
Investissement	169 717,28 €	132 174,19 €	77,88%
Total	308 291,47 €	267 540,82 €	86,78%

Dépenses réelles Ecovillage



Recettes réelles Ecovillage

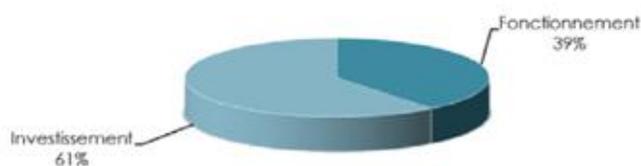


BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	4 597 602,38 €	3 987 395,42 €	86,73%
Investissement	1 958 761,09 €	1 639 901,93 €	83,72%
Total	6 556 363,47 €	5 627 297,35 €	85,83%

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	4 450 499,69 €	4 311 662,39 €	96,88%
Investissement	1 814 185,33 €	1 637 287,14 €	90,25%
Total	6 264 685,02 €	5 948 949,53 €	94,96%

Dépenses réelles Transports Publics



Recettes réelles Transports Publics



LES INDICATEURS DE LA LOI ATR

population DGF 2016	30 087
Coût et Financement du service rendu	
Dépenses réelles de fonctionnement / population**	685,63 € / hab.
Recettes réelles de fonctionnement / population**	756,81 € / hab.
Dotations d'intercommunalité / population**	88,03 € / hab.
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	23,55%
Effort d'équipement et son financement	
Dépenses d'équipement brut / population**	127,38 € / hab.
Encours de dette / population **	456,98 € / hab.
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16,83%
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	60,38%
Fiscalité et capacité d'épargne	
Produit des impôts directs / population **	234,14 € / hab.
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	97,69%

FISCALITÉ 2016

Libellés	Bases estimées définitives 2016	Variations des bases (%)	Taux appliqué par décision du Conseil Communautaire (%)	Variation de taux/ N-1 (%)	Produit 2016	Variation du Produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	37 022 534 €	2,81%	12,08	2,03%	4 472 322 €	-0,76%
IFPB	29 854 050 €	-1,09%	0,416	0	124 195 €	1,11%
IFPNB	767 036 €	0,90%	4,53	0	34 747 €	0,90%
CFE	7 803 767 €	-2,24%	32,59	0	2 543 251 €	2,29%
TOTAL	75 447 387 €	0,71%			7 174 515 €	0,34%

FISCALITÉ 2016

	Atributions de Compensation 2016
Ajain	30 530 €
Anzême	277 800 €
Bussière-Dunoise	31 482 €
Gartempe	-3 393 €
Glénic	6 014 €
Guéret	1 889 869 €
Jouillat	61 111 €
La Brionne	21 281 €
La Chapelle-Taillefert	-8 149 €
La Saunière	111 €
Montaigut le Blanc	452 €
Saint-Eloi	-5 230 €
Savennes	-3 500 €
St Christophe	-1 311 €
St Fiel	3 472 €
St Laurent	-5 230 €
St Léger le Guérétois	75 914 €
St Silvain Montaigut	3 263 €
St Sulpice le Guérétois	13 351 €
St Vaury	19 658 €
St Victor en Marche	1 160 €
Ste Feyre	137 947 €
Total	2 546 604 €

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

6281 CONCOURS DIVERS COTISATIONS		
ADCF	ADHESION	3 132,89 €
ADIAJ FORMATION	ADHESION	30,00 €
ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN	ADHESION	650,00 €
OREE (ASSOCIATION)	ADHESION	2 000,00 €
IMAGE EN BIBLIOTHEQUE	ADHESION	110,00 €
ATELIER CREUSE RECYCLABULE	ADHESION	1 429,40 €
L'ABEILLE CREUSOISE	ADHESION	47,00 €
ADRT 23 TOURISME CREUSE	ADHESION	1 309,00 €
GANG	ADHESION	50,00 €
ALTRO	ADHESION	1 900,00 €
PALME ASSOCIATION	ADHESION	1 800,00 €
CGHHML	ADHESION	51,00 €
FEDERATION FRANCAISE CYCLISME	ADHESION	900,00 €
ASSOC MAIRES ET ADJOINTS CREUS	ADHESION	1 363,55 €
SOL A SOL EN LIMOUSIN	ADHESION	571,76 €
FEDERATION NATIONALE DES SCOT	ADHESION	300,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	ADHESION	600,00 €
GITES DE FRANCE	ADHESION	4 621,80 €
MACEO	ADHESION	1 000,58 €
CAUE DE LA CREUSE	ADHESION	11 435,20 €
CPIE DES PAYS CREUSOIS L'ESCUR	ADHESION	2 337,04 €
CENTRE REGIONAL DU LIVRE	ADHESION	46,00 €
ASSOC DES BIBLIOTHECAIRES DE France	ADHESION	305,00 €
ASSOC "AMIS ROBERT MARGERIT"	ADHESION	25,00 €
IDEAL CONNAISSANCES	ADHESION	1 480,00 €
MAISON DE L'EUROPE	ADHESION	65,00 €
MACONS DE LA CREUSE	ADHESION	30,00 €
LEADER France	ADHESION	600,00 €
ANEM	ADHESION	139,26 €

6574 CONCOURS DIVERS COTISATIONS		
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA CREUSE	SUBVENTION	5 500,00 €
ACCA (ASSOCIATION DE CHASSE)	SUBVENTION	2 500,00 €
ASSOCIATION LES P'TITS PAS	SUBVENTION	35 098,33 €
ASSOCIATION MARCHE EN L'AIR	SUBVENTION	3 300,00 €
CREUSE OXYGENE	SUBVENTION	50 000,00 €
INITIATIVE CREUSE GARTEMPE	SUBVENTION	5 942,60 €
SPA DE LA CREUSE	SUBVENTION	10 000,00 €
LA MAISON DU LIMOUSIN	SUBVENTION	3 915,00 €
LABYRINTHE GEANT DE GUERET	SUBVENTION	2 000,00 €
LIMAIR	SUBVENTION	3 636,00 €
LIMOUSIN ACTIF	SUBVENTION	10 000,00 €
OFFICE DE TOURISME DES MONTS DE GUERET	SUBVENTION	205 000,00 €
COMITE TOUR CYCLISTE DE LA CREUSE	SUBVENTION	1 500,00 €
SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS	SUBVENTION	2 984,00 €
FDSEA	SUBVENTION	500,00 €
ASSOC ASCET 23	SUBVENTION	350,00 €
FOYER RURAL GLENIC	SUBVENTION	557,00 €
SAVENNES JUMP ENDURANCE	SUBVENTION	431,00 €
ASSOC IDIOPATHES	SUBVENTION	500,00 €
ASSOC ETUDIANTE GUERETOISE	SUBVENTION	850,00 €
ASSOC CYCLO RANDONNEURS GUERET	SUBVENTION	150,00 €
ASSOC AS DE TREFLE PETANQUE	SUBVENTION	1 500,00 €
MISSION LOCALE	SUBVENTION	8 600,00 €
PETITS PIEDS DU BRIONNAIS	SUBVENTION	613,00 €
CCAS VILLE DE GUERET	SUBVENTION	1 000,00 €
CIDFF POLITIQUE DE LA VILLE	SUBVENTION	1 000,00 €
CRES	SUBVENTION	1 000,00 €
VILLE DE GUERET POLITIQUE DE LA VILLE	SUBVENTION	7 000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL CREUSE	SUBVENTION	1 280,00 €
CLE DE LA REUSSITE	SUBVENTION	500,00 €
COS POMPIERS GUERET	SUBVENTION	1 000,00 €
DEMONS DE GUERET	SUBVENTION	1 248,50 €

RESSOURCES HUMAINES

RECRUTEMENTS 2016

► PÔLE SERVICES COMMUNAUTAIRES À LA POPULATION

- Service Sports Nature :
 - Nicolas ALAMARGUY (création de poste)
 - Stéphane FABRE (mutation suite transfert de compétence)
 - Ludovic BOURRAS - SPORTS NATURE (Emploi d'avenir)
- Tiers-Lieu :
 - Eric DURAND (transfert du Pays de Guéret)
- Parc Animalier des Monts de Guéret :
 - Joseph MAZURE (Emploi d'avenir)
- Pôle Petite Enfance :
 - Florine AUBRUN (mutation)
 - Julie LEMOINE (Apprentie)
 - Gaëlle VALADEAU (Apprentie)
 - Noé RAPIN (Apprenti)
 - Émilie RÉVEIL (création de poste)
 - Béatrice SANTINON (création de poste)
 - Véronique VALETAUD (création de poste)

► PÔLE ÉCONOMIE ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Service Politique de la Ville :
 - Stéphane FABRE (mutation suite transfert de compétence)
- Centre de Ressources Domotique et Santé :
 - Cécile BOURDERIONNET (mutation)

► PÔLE INGÉNIERIE - MOBILITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE - TRAVAUX

- Service SPANC :
 - Nicolas YVERNAULT (mutation)
- Service Énergie :
 - Jérôme GALLY (création de poste)

DÉPART EN RETRAITE 2016

► PÔLE SERVICES COMMUNAUTAIRES À LA POPULATION

- Pôle Petite Enfance :
 - Murielle AVEZ

COMMUNICATION

OBJECTIFS DU SERVICE

- ▶ Informer, dire ce qui se fait dans l'espace communautaire, décrire, expliquer les services de la Communauté d'Agglomération et leur fonctionnement.
- ▶ Rendre compte de l'action publique, montrer le sens, les ambitions et les conséquences de la décision des élus du Grand Guéret et comment se financent les actions.
- ▶ Animer le territoire et valoriser les savoir-faire des habitants ainsi que les activités économiques, touristiques et culturelles.
- ▶ Mobiliser, nourrir l'expression de la citoyenneté, la participation au débat démocratique.

MISSIONS DU SERVICE

- Une mission d'information publique : contribuer au bon fonctionnement des services publics en assurant l'accès aux droits
- Une mission de promotion du territoire : porter l'identité du Grand Guéret, valoriser ses atouts, attirer les activités économiques ou touristiques
- Une mission d'animation du territoire : soutenir ses activités culturelles, sportives, associatives, économiques et sociales
- Une mission citoyenne : rendre compte de l'action des institutions élues, rendre lisible la décision publique, animer la vie démocratique locale pour favoriser la participation des habitants

Pour exercer ces missions générales, le service communication :

- élabore et met en œuvre le plan et la stratégie de communication ;
- soumet et gère le budget communication ;
- organise et supervise les opérations auprès des partenaires, prestataires, etc. ;
- conçoit, rédige, suit et participe à la conception et à la réalisation des supports de communication ;
- élabore des marchés publics liés à la communication ;
- assure le relais d'information auprès des 22 communes membres, des élus et des services internes ;
- assure de façon transversale une cohérence entre la communication de la Communauté d'Agglomération et les différentes structures à vocation touristique ;
- renseigne et répond aux éventuelles questions et demandes des administrés ou structures ;
- assure la communication externe dans le cadre du SME ;
- rédige des communiqués et dossiers de presse ;
- organise des points presse et accueils presse ;

- diffuse les informations auprès des médias, développe et gère les partenariats avec la presse écrite, télévisuelle ou radio ;
- exerce une veille presse ;
- met à jour les sites Internet de la Collectivité ;
- conçoit et met en œuvre des animations web sur les réseaux sociaux,
- participe et organise des salons, conférences, etc. ;
- diffuse des articles aux communes membres.

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Organisation de la 3^e Assemblée Générale du territoire qui s'est déroulée le 19 novembre sur les thèmes suivants :

- l'Agenda 21 et le projet de territoire,
- les compétences de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017,
- le Pacte Financier et Fiscal de solidarité au service du projet de territoire.



Communication autour des RDV du Pôle Domotique et Santé de Guéret

Finalisation de la charte graphique de la Quincaillerie et communication sur les Rencontr'Actées à la Quincaillerie

Organisation du 5^e Arbre de Noël de la Communauté d'Agglomération

Plusieurs accueils de ministre, notamment au Centre de Ressources Domotique

Organisation d'une grande campagne photos agglo'Bus

Actions pour chaque service de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

- o élaboration du plan d'actions,
- o conception de supports de promotion ou d'information (dépliants, flyers, brochures, magazine, lettre d'information, publicités, présentoirs, objets publicitaires, affiches abribus, affiches et posters...),
- o organisation de points presse ou d'évènements, rédaction et diffusion des communiqués de presse et dossiers de presse,
- o mise à jour des sites Internet, des pages Facebook...,
- o gestion du planning d'affichage des planimètres de l'agglo'Bus,
- o rédaction de marchés de communication,
- o gestion du budget de communication,
- o prises de vue...

CHIFFRES CLÉS

- Le personnel : **2** personnes à temps plein
- Le budget : **20** budgets de communication pour un total de **368 000 €**
- Conception de plus de 120 documents, allant du flyer au rapport d'activités, en passant par le totem, la brochure, le dépliant, les cartons d'invitation, les affiches...
- **1 an** d'affichage dans nos abribus avec **21** visuels différents + **2** campagnes d'affichage 4x3 pour l'agglo'Bus à Guéret + **100** campagnes d'affichage 4x3,

bus, sucettes pendant une semaine pour les Loups de Chabrières réparties dans les départements limitrophes et au-delà

- Une vingtaine de publicités papier ou en ligne
- Plus de 6000 objets publicitaires commandés : bobs, magnets, totebags, clés usb, autocollants, porte-clés, barres de nougat estampillés Grand Guéret, Loups de Chabrières, Station Sports Nature, RDV du Pôle Domotique et Santé...
- 450 spots radio diffusés sur Alouette, France Bleu Creuse...
- 45 communiqués et dossiers de presse rédigés
- 22 points presse organisés
- 3 sites Internet et 5 pages facebook mis à jour

LISTE DES PARTENAIRES 2016

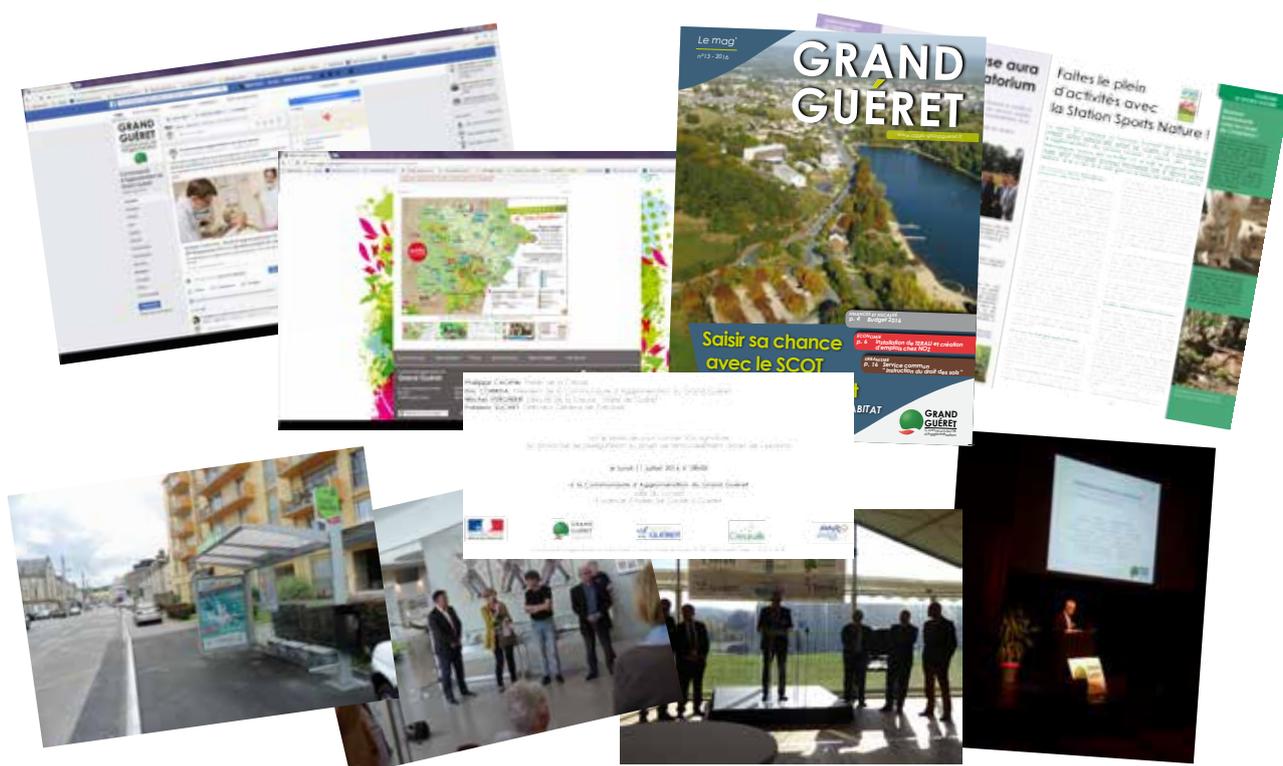
- > L'Office de Tourisme du Grand Guéret
- > Creuse Tourisme
- > Creuse Oxygène
- > Le Tour du Limousin
- > Sam Tri
- > Les chargés de communication des autres collectivités du département (dont la ville de Guéret et le Conseil Départemental de la Creuse)
- > La presse locale et nationale

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

Outre les tâches courantes du service, l'année 2017 sera marquée par les projets suivants :

- Organisation des forums AGENDA 21, ainsi que de l'enquête citoyenne avec le Cabinet AUXILIA ;
- Communication autour de l'évènement LE JOLI MOIS DE L'EUROPE avec le service EUROPE ;
- Communication sur l'évènement SAPERLIPETONS et conception d'une exposition autour de Tristan L'Hermite, organisés en fin d'année par l'équipe de la BM ;
- Conception de panneaux explicatifs sur la borne d'eau industrielle en vue d'un point presse et d'une mise en service en milieu d'année ;
- Création d'un compte Instagram pour les Loups de Chabrières ;
- Organisation de la 4e Assemblée Générale du Territoire ;
- Communication sur la journée coworking mise en place par le service Accueil Economie de Proximité et La Quincaillerie ;
- Communication sur le forum circuits alimentaires organisé par le service Accueil Economie de Proximité en partenariat avec le Conseil Départemental, entre autre ;
- Communication sur l'opération « Objectif Rénovation : l'accès à la rénovation pour tous » avec le service Habitat ;
- Conception d'un cahier des charges pour la création de deux applications pour smartphone pour les Loups de Chabrières et la Station Sports Nature ;
- Refonte des documents de communication suite à l'intégration du RAM ;
- Conception d'une lettre d'information pour le quartier de l'Albatros dans le cadre de la compétence Politique de la Ville ;

- Organisation de la pose de la 1^{ère} pierre de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Saint-Vaury ;
- Invitation aux réunions publiques du SPANC concernant l'aide financière de l'Agence de L'eau Loire Bretagne ;
- Conception d'un dépliant sur l'arboretum de Chabrières et le sentier découvertes ;
- Conception d'une vidéo générale sur les activités proposées par la Station Sports Nature ;
- Conception d'une campagne de communication anti-fraude ;
- Organisation de l'arbre de Noël du personnel ;
- Organisation de la cérémonie des vœux au personnel et de la cérémonie des vœux aux corps constitués ;
- Accueil d'une stagiaire qui suivra les missions de la Chargée de Communication " Événementiel et médias ".



INFORMATIQUE

OBJECTIFS DU SERVICE

► Les besoins importants et de plus en plus croissants dans l'usage de l'informatique ont conduit à la création d'un Service Informatique en 2014.

Le Service Informatique met à disposition des utilisateurs, des ressources informatiques et audiovisuelles communes, offre une assistance personnalisée et garantit la sécurité du système d'information.

MISSIONS DU SERVICE

- Administration et maintenance du système d'information, des solutions d'impression, des réseaux et des télécommunications
- Suivi de la sécurité informatique
- Assistance technique et fonctionnelle
- Gestion des solutions de vidéo-protection et de contrôle d'accès
- Gestion des projets informatiques
- Gestion des logiciels métiers et des licences
- Suivi des contrats de maintenance
- Conseil et installation en équipements audio-visuels
- Assistance pour la bureautique, accompagnement et formations des utilisateurs (le personnel et les élus)
- Veille technologique

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Projet de « Dématérialisation des documents de travail pour les élus »

Après une phase de transition papier/tablette, 54 élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ont travaillé sur leurs documents de travail et de séances (Conseils Communautaires, Réunions des Vice-Présidents, Commissions...) exclusivement sur tablettes numériques



Sécurisation de l'architecture réseau et interconnexion en fibre optique Médiathèque

– Pépinière d'entreprise avec la Mairie de Guéret (le siège de la Communauté d'Agglomération sera prochainement raccordé en fibre optique avec la Bibliothèque Multimédia)

Réflexion menée sur les caractéristiques des futurs serveurs de l'Agglo et de ses sites

distants

Les serveurs de la BM ont été déplacés dans la salle serveurs du siège de la Communauté d'Agglomération pour sécuriser ces derniers (au niveau électrique, réseau et accès internet)

Déploiement du parc informatique finalisé sur le siège de la Communauté d'Agglomération et sur certains sites distants

Evolution du système de vidéo protection de la BM

Amélioration de la couverture extérieure des gîtes (effectuée pour le site de Saint-Victor-en-Marche et réflexion menée pour les autres sites touristiques)

Mise en œuvre du nouveau marché de téléphonie (3 lots) commun avec la Ville de Guéret

CHIFFRES CLÉS

- Le personnel : 1 ingénieur (0,25 ETP mis à disposition de la Ville de Guéret) et 1 technicien informatique
- Les moyens informatiques de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret se décomposent ainsi :
 - 70 postes de travail, 21 ordinateurs portables, 6 serveurs physiques, environ 70 tablettes,
 - une trentaine d'imprimantes, 6 photocopieurs,
 - plus de 15 logiciels métiers installés dans les différents services,
 - environ 80 postes téléphoniques, 60 numéros externes, 30 téléphones portables,
 - 10 sites soit le siège la Communauté d'Agglomération et 9 sites distants sont équipés d'une connexion Internet.

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

- Changement de la messagerie actuelle de la Communauté d'Agglomération par une messagerie collaborative et plus performante (environ 160 boîtes aux lettres)
- Installation de nouvelles versions de logiciels :
 - Acquisition et mise en œuvre d'une solution logicielle de gestion du courrier (objectif : dématérialisation des courriers permettant une traçabilité des courriers entrants et sortants de la Communauté d'Agglomération et une amélioration des délais de réponse...)
 - Migration du logiciel de Gestion Financière (objectif : passage à la dématérialisation complète des flux avec la Trésorerie Principale...)
 - Migration du logiciel de Gestion des Marchés Publics (objectif : passage à la version Web plus ergonomique et fonctionnelle)
- Changement des serveurs et amélioration de la salle hébergeant les serveurs :
 - Renouvellement du serveur physique stockant les fichiers de la Communauté d'Agglomération
 - Mise en œuvre d'une architecture de virtualisation permettant l'hébergement des nouveaux logiciels et la sécurisation des serveurs physiques existants
- Mutualisation du système de téléphonie de la Communauté d'Agglomération avec la Ville de Guéret

SECRETARIAT GÉNÉRAL ET DES ASSEMBLÉES

OBJECTIFS DU SERVICE

► L'un des objectifs principaux du service consiste en l'organisation et l'encadrement du travail administratif dont il a la charge, et ce, en étroite collaboration avec le Directeur Général des Services.

MISSIONS DU SERVICE

Elles sont diversifiées et consistent essentiellement à :

- effectuer des travaux classiques de secrétariat : classer, préparer les dossiers, réceptionner le courrier, recevoir, filtrer et transmettre les communications téléphoniques, rassembler et mettre en forme (tableaux de bord, graphiques...) les différents travaux de secrétariat du service ;
- assurer, à la demande du supérieur hiérarchique, la totalité du traitement d'informations particulières (frappe, numérisation, diffusion aux différents services...) ;
- organiser des réunions (diverses commissions, Vice-Présidents, Bureau, Conseil...), des conférences, y participer, en rédiger le compte rendu ;
- prendre des notes pour l'élaboration des procès-verbaux des Conseils Communautaires ;
- gérer matériellement les contacts du Président : tenue d'un agenda électronique partagé (rendez-vous, réunions...) ;

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Les actions majeures de l'année 2016 ont été la dématérialisation des dossiers présentés lors des réunions de Vice-Présidents, Bureau Communautaire et Conseil Communautaire.

CHIFFRES CLÉS

- Le personnel : **4** agents exercent au Secrétariat
- Courrier arrivé : **5516** courriers enregistrés pour l'ensemble des services de la

Communauté d'Agglomération et **67** courriers enregistrés pour l'association Maison de la Creuse

- Courrier départ : **682** courriers enregistrés pour l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération
- Accueil téléphonique : **12277** appels en 2016
- **7** Conseils Communautaires réunis en 2016 (envoi des convocations et des dossiers par dématérialisation), soit **7** procès-verbaux et compte rendus de séance élaborés et **470** délibérations prises (dématérialisées et numérisées)
- **4** Bureaux Communautaires réunis en 2016 (envoi des convocations et des dossiers par dématérialisation)
- **23** réunions des Vice-Présidents en 2016 (envoi des convocations et des dossiers par dématérialisation)

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

Deux projets de service sont prévus pour 2017 :

- La mise en place d'un logiciel courrier.
- L'application d'un plan de classement commun aux différents services de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

AFFAIRES JURIDIQUES, COMMUNAUTAIRES ET ASSEMBLÉES

OBJECTIFS DU SERVICE

► Gestion des affaires administratives et des actes juridiques, conseil juridique aux élus et agents.

MISSIONS DU SERVICE

- Gestion des affaires administratives et des actes juridiques (courriers, arrêtés, conventions, délibérations...),
- Préparation et mise en œuvre des décisions de la réunion des Vice-Présidents, du Conseil Communautaire, des avis du Bureau Communautaire, de certaines commissions, groupes de travail,
- Suivi de l'évolution intercommunale de la Communauté d'Agglomération, préparation des évolutions statutaires (délibérations, étude et rédaction des délibérations et actes concernant les transferts de compétence et les déclarations d'intérêt communautaire, rédaction des projets de délibération ou arrêtés à prendre par les communes...),
- Suivi des cessions et acquisitions foncières,
- Conseil aux élus communautaires et aux services dans le domaine juridique et élaboration de conventions ou d'actes,
- Suivi de contentieux en cours,
- Participation au suivi de la mutualisation de services et de moyens : conventions de mutualisation de services entre la Communauté d'Agglomération et des communes, convention de groupement de commandes, suivi de la commission « mutualisation »,
- Suivi administratif du fonctionnement de la fourrière canine intercommunale,
- Suivi de la commission « accessibilité », suivi du recensement de l'accessibilité des ERP, du recensement de l'offre de logements accessibles sur le territoire,
- Elabore une veille réglementaire mensuelle dans le cadre du Système de Management Environnemental du Parc Industriel de l'Agglomération de Guéret,

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Transfert de nouvelles compétences issues de la loi Notre et mise à jour des statuts de la Communauté

La compétence « Développement économique » est libellée désormais comme suit : « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'Offices de Tourisme ».

Centre aqualudique

- diagnostic archéologique préventif réalisé
- acquisition de deux parcelles appartenant à l'Etat

Crématorium

Début des travaux pose de la première pierre le 11 juillet 2016

Acquisitions et aliénations foncières

- Nombre, nature et coût des ventes signées :
 - o ZA La Granderaie : vente d'un lot à SETHELEC pour 55 350 € HT
- Nombre, nature et coût d'acquisitions réalisées :
 - o Acquisition de l'emprise foncière du Pôle d'échange intermodal pour 320 000 €
 - o Acquisition des sites touristiques de Anzême et Jouillat auprès du Syndicat Mixte des Trois Lacs (euro symbolique)
 - o Acquisition Bâtiment SCI STOC pour un montant de 355 300 €
 - o Acquisition de deux parcelles appartenant à l'Etat pour 12 300 €
 - o ZA Champs Blancs : acquisition d'une parcelle des Consorts BORDES de 13 824 €

Contrats de crédits baux immobiliers

CBI signé avec l'entreprise TERALI de 16 ans

CBI signé avec la société MRS de 15 ans

CHIFFRES CLÉS

- Le personnel : **2** agents
- Assemblées communautaires :
 - o **6** Bureaux Communautaires préparés
 - o **7** Conseils Communautaires préparés :
 - Nombre de notes de présentation relues : **470**
 - Nombre de notes de présentation rédigées et transmises par le service : **50**
 - Nombre de Délibérations rédigées et dématérialisées : **470**
- Fourrière canine : Nombre d'animaux hébergés : **88**
- Service commun Instruction du droit des sols : **429** actes instruits en 2016

Nombre de Type dossier	Étiquettes de colonnes						
Étiquettes de lignes	CU	DP	PA	PC	PD	Total général	
Ajain	1	9		11	1	22	
Anzême	6	7		10	1	24	
Guéret	11	95	1	23	3	133	
Jouillat	2	6		3		11	
La Brionne	3	3		4		10	
La Chapelle-Taillefert	4	2		3		9	
La Saunière	2	3		5		10	
Montaigut-le-Blanc		4		2		6	
Saint-Christophe	1	1		2		4	
Sainte-Feyre	2	25		29	1	57	
Saint-Fiel	6	5		29		40	
Saint-Léger-le-Guérétois		4		1		5	
Saint-Silvain-Montaigut	4	5		1		10	
Saint-Sulpice-le-Guérétois	9	30		13		52	
Saint-Vaury	4	10	1	7		22	
Saint-Victor-en-Marche	1	3		1		5	
Savennes	1	2		6		9	
Total général		57	214	2	150	6	429

LISE DES PARTENAIRES 2016

- > Services de l'Etat : Préfecture, DDT...
- > Les communes membres,
- > Notaires : suivi de la passation des actes notariés (transmission du dossier nécessaire à la préparation de l'acte, suivi et correction de l'acte avant signature),
- > Cabinets d'avocats
- > Délégataire de service public : ATRIUM,
- > Entreprises, Concessionnaires d'occupation domaniale , APAJH, DDCSPP, SPA....

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

- POLE D'ECHANGE INTERMODAL :
 - Acquisitions foncières des immeubles
- Maison de Santé Guéret : AMO :
 - choix et lancement de la consultation de concession
 - Acquisition des parcelles de terrain Ville et Mutualité
- Centre aqualudique
 - Acquisition des parcelles et suivi dossier DUP et mise en compatibilité



ECONOMIE - EMPLOI FORMATION

OBJECTIFS DU SERVICE

- ▶ Favoriser le développement des activités économiques sur le territoire en mettant en place des actions de soutien
- ▶ Permettre aux porteurs de projets et aux entreprises existantes de disposer de conditions favorables à la création d'activités ou au développement d'activités
- ▶ Relever le défi démographique en incitant à l'accueil de nouveaux arrivants et en encourageant un développement économique de proximité
- ▶ Favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficulté économique

MISSIONS DU SERVICE

- Commercialisation des Parcs d'activités à des entreprises locales ou à des entreprises extérieures au territoire. Cette mission incombe de disposer de Parcs d'activités attractifs et dont les équipements permettent d'accueillir les entreprises dans les meilleures conditions
- Mise à disposition auprès des entreprises d'immobilier pouvant répondre à leurs besoins. Cet immobilier peut être la propriété de la collectivité (village d'accueil d'entreprises, bureaux d'accueil d'entreprises, espace de co-working) ou être issu du parc privé
- Accompagnement des porteurs de projets dans la réalisation de leur objectifs d'installation ou de développement en les mettant notamment en relation avec les partenaires de la collectivité (Chambres Consulaires, associations d'aide aux entreprises, services de la Région ou de l'Etat, investisseurs, établissements bancaires...)
- Accompagnement des initiatives communales favorisant l'économie de proximité
- Mise en place d'une politique d'accueil permettant de mettre en valeur le territoire auprès de porteurs de projets ou d'actifs
- Structuration d'une filière alimentaire locale en vue de conforter les activités agricoles
- Soutien à la réalisation d'actions favorisant l'insertion économique des personnes en recherche d'emploi

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Implantation de TERALI

Trois années après la première prise de contact avec l'entreprise Terali, l'activité du laboratoire pharmaceutique a débuté sur la zone d'activités « Granderaie » à Guéret.

Rappelons que Cette société, dirigée par le docteur Thierry PLOUVIER, est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de préparations hospitalières et de compléments alimentaires.

La moitié de l'activité de Terali provient de la fabrication des produits en petite série, afin de répondre aux besoins spécifiques des hôpitaux.

Lors de l'année 2016, la Communauté d'agglomération a finalisé les Travaux permettant de réaliser le laboratoire pharmaceutique Terali. Bâtiment de 1300 m² sur 6000 m² de terrain. Bâtiment remarquable avec 400 m² de salles blanches nécessaires (production de comprimés et gélules, production de sirops, production de crèmes et pommades...). L'Investissement de la Communauté d'agglomération est de 1 900 000 € (terrain compris), dont 1/3 financé par la Région avec mise à disposition du site par un crédit-bail de 16 ans qui a pris effet à l'été 2016.

NOZ

Création de 8 emplois en 2016 avec un objectif de 20 à horizon 5 ans.

Poursuite des travaux sur le site de NOZ et de nombreuses créations d'emplois.

Après la fermeture du site de la BSMAT de Guéret, un Contrat de Restructuration du Site de la Défense de Guéret (CRSD) a été engagé pour permettre à minima de compenser les pertes d'emplois provoquées par la fermeture du site.

La prospection d'entreprises réalisée par l'Agglomération a ainsi permis de dénicher un repreneur du site, en l'occurrence le groupe NOZ, permettant l'exploitation du site pour une activité de logistique pour le compte des magasins de l'enseigne. Le positionnement au centre de la France du site de Guéret, fut un atout majeur pour le choix du site permettant ainsi de distribuer un ensemble de magasins. A ce titre, et dans le but de rapprocher les sites de logistique des lieux de commercialisation des produits, il était essentiel pour NOZ de se positionner sur une plate-forme logistique localisée au Centre de la France.

Pour répondre aux objectifs de NOZ d'exploiter un site adapté aux exigences d'un site logistique, la Communauté d'Agglomération a décidé de mettre à disposition le site de près de 20 ha dans son entier dans le cadre d'un crédit-bail immobilier.

Dans le cadre de ce contrat, la collectivité a engagé des travaux importants qui représentent un budget de 2 378 790€, contenant une part de subvention de l'Etat au titre du CRSD de 1 363 590 €.

Ces travaux comprennent :

- le raccordement du réseau d'eaux usées au réseau de la ville de Guéret, étant donné l'obsolescence de la station d'épuration existant sur le site (réalisé)
- la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales (avec séparateur à hydrocarbures), (réalisé)
- la réfection de la toiture du bâtiment principal

Les travaux se sont achevés en janvier 2017.

Ces travaux vont permettre de poursuivre le développement de l'entreprise qui ne cesse de s'affirmer sur le territoire. Le nombre d'emplois créés est en effet en forte croissance et l'objectif de NOZ pour la fin de l'année 2016 est atteint, à savoir 110 salariés sur le site. A horizon fin 2017, les prévisions de croissance de l'activité de l'entreprise permettent d'envisager un site qui pourrait abriter près de 150 salariés, ce qui en ferait le 2ème plus gros employeur de la Communauté d'Agglomération.

Vente de 2 terrains sur les zones d'activités

- Vente d'un terrain de 3690 m² à la société SETHELEC sur la ZA Granderaie. Création d'une unité de cogénération pour valoriser de la chaleur issue de la chaudière bois relative au réseau de chaleur de la ville de Guéret.
- Vente d'un terrain de 4500 m² à la société AQUA LOISIRS 23 sur la ZA Cher du Cerisier. Commercialisation de piscines hors sol et de matériel de piscine.

Lancement de la mise en place d'une filière alimentaire locale

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche se sont engagées dans la mise en place effective d'une filière alimentaire locale. Cette filière alimentaire locale doit permettre un approvisionnement de la restauration collective à partir de produits locaux, bénéficiant dans un premier temps aux enfants scolarisés.

Les enjeux suivants ont ainsi été identifiés :

- fournir une alimentation de qualité aux enfants et aux publics de la restauration collective du territoire
- être acteur sur le développement et la structuration de la filière alimentaire locale
- conforter l'économie et les emplois locaux (via l'implantation d'activités agricoles)
- participer à l'effort de réduction d'émission de GES

12 communes du territoire de projet (Agglo et CCPCM) se sont engagées dans les démarches et des états des lieux dans les cantines scolaires ont été réalisés et vont se poursuivre en 2017. Cela aboutira à la signature d'une charte d'engagement de ces communes et à l'expérimentation d'introduction de produits locaux dans les cantines dès 2017.

Soutien aux projets d'entreprises sur les communes

Dans le cadre des actions économiques territorialisées (AET), la Communauté d'Agglomération apporte un soutien d'ingénierie ou d'accompagnement aux projets sur les communes du territoire. Cet accompagnement peut permettre par exemple de trouver des locaux ou de rechercher des financements.

Cette année parmi tous les projets accompagnés, nous pouvons mettre en avant 4 projets soutenus qui ont abouti :

- Accompagnement financier du Restaurant la p'tite cuillère à Saint Laurent
- Accompagnement financier des travaux à l'Auberge de Saint Fiel
- Aide financière pour l'implantation de l'épicerie fine « Le Cabas Creusois » Place Bonnyaud à Guéret
- Réussite dans la recherche d'un bâtiment pour le projet de Parc de jeux intérieur pour enfants à Guéret sur la zone d'activités « Vernet » à Guéret.

Insertion par l'activité économique

Dans le cadre de cette nouvelle compétence, l'agglomération s'est engagée financièrement dans l'action PASSERELLE VERS l'ENTREPRISE avec le Conseil Départemental.

Cette action doit permettre de mettre en relation directe des personnes éloignées de l'emploi avec des réseaux d'entrepreneurs souhaitant s'impliquer dans la démarche. Sur le territoire de l'Agglomération, cette action est réalisée par la fondation FACE (fondation agir contre l'exclusion).

Objectif : Accompagner 40 personnes vers le retour à l'emploi dont 20 sur le QPV de l'Albatros.

Les premières personnes entrant dans le plan d'action ont été rencontrés et près de 20 entreprises sont prêtes à s'engager.

CHIFFRES CLÉS

- Le personnel : **3** personnes. 1 responsable du Service, 1 chargé de mission accueil et économie de proximité, et 1 chargée de mission insertion par l'activité économique
- **80** porteurs de projets accueillis, orientés ou accompagnés
- **4** projets soutenus ont abouti dans le cadre des actions économiques de proximité
- **70** nouveaux emplois à NOZ en 2016
- **8** emplois à Terali en 2016
- **10** créations d'emplois dans les autres projets accompagnés

LISTE DES PARTENAIRES 2016

- > Soutien à Limousin Actif via une convention de partenariat
- > Convention avec La CCI et la CMA concernant l'accueil des porteurs de projets
- > Soutien financier à Initiative Creuse, plate-forme d'initiative locale, pour l'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises
- > Adhésion à SOL A SOL qui structure les activités de l'Economie sociale et solidaire et le réseau des Structures d'insertion par l'activité économique
- > Partenariat avec Agence de développement et d'innovation de La Région Nouvelle Aquitaine
- > Partenariat avec les territoires creusois impliqués dans des démarches de mise en place de filières alimentaires locales

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

- Continuité dans la démarche de filière alimentaire locale avec signature des chartes d'engagement des structures de restauration collective et expérimentation de l'approvisionnement en produits locaux
- Organisation d'un évènement sur les nouvelles formes de travail, notamment le coworking et le télétravail le 16 juin 2016
- Lancement des premières actions sur la démarche concernant l'accueil de nouvelles populations
- Travaux de requalification des Parcs d'activités, et notamment de la Rue du Cros à Guéret
- Choix d'une entreprise pour l'implantation d'un Parc photovoltaïque sur les terrains du Parc Industriel de Guéret





CENTRE DE RESSOURCES DOMOTIQUE

OBJECTIFS DU SERVICE

Le Centre de Ressources Domotique est un lieu d'information, de formation et de développement économique pour les entreprises, autour du marché de la domotique et de la « silver économie ». Ce centre est l'une des concrétisations du Pôle d'Excellence Rurale Domotique et Santé de Guéret porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, dont le but est de faire du vieillissement du territoire un vivier d'opportunités d'avenir.

L'activité du Centre de Ressources Domotique est organisée autour de trois cibles :

- ▶ les étudiants : partenariat avec l'Université de Limoges pour l'hébergement des formations professionnelles de bac+3 à bac+5 ;
- ▶ les professionnels : incubateur/pépinière à disposition des entreprises développant leur activité dans le domaine de la domotique et/ou de la santé ;
- ▶ le grand public : conférences, expositions et manifestations annuelles pour promouvoir les innovations et aborder les principaux enjeux en matière de silver économie.

MISSIONS DU SERVICE

- Favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire : accueillir le développement d'innovations domotiques, produits, services, avancées technologiques médicales, permettre leur mise au point au niveau local, s'associer à des programmes de recherche nationaux et européens.
- Promouvoir les solutions pour améliorer l'habitat et faciliter le maintien à domicile : le futur showroom virtuel est un outil privilégié pour expérimenter et illustrer les différentes offres d'aménagement du domicile privé ou collectif, plus particulièrement au regard des besoins des personnes dépendantes âgées ou handicapées.
- Développer le campus universitaire de Guéret: offrir aux étudiants une qualification technique, spécifique et d'avenir grâce à des formations originales, voire uniques en France, centrées sur les enjeux du vieillissement.
- Participer au cluster Innovill'âge : ce cluster a vocation à accélérer les projets du

territoire orientés sur la thématique du « bien vivre et bien vieillir chez soi ». Son ambition est de faire du Grand Guéret le territoire national de référence sur le thème de la prévention, de la perte d'autonomie et du mieux vivre des seniors. Organisé sous forme de SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif, ce cluster est chargé de détecter des projets de création d'activités génératrices de revenus et d'emplois dans la région. Il s'appuie pour l'instant sur six coopérateurs, parmi lesquels des acteurs pionniers du développement du territoire.

- Concourir à la dynamique régionale impulsée par le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation de la Nouvelle Aquitaine, ainsi que les feuilles de route régionales en matière de santé et de silver économie.

ACTIONS MAJEURES DE 2016

La mise en route du cluster Innovill'âge en septembre

L'évolution du projet de showroom traditionnel en showroom virtuel, sur la base de la technologie 3D et immersive

L'organisation d'un évènementiel grand public dans le cadre des « **Rendez-vous du Pôle Domotique et Santé** »

CHIFFRES CLÉS

- Le personnel : **3** postes à temps plein (une directrice, une adjointe de direction et un agent d'accueil et de gestion)
- **123 K€** de dépenses de fonctionnement et **71 K€** de dépenses d'Investissement
- **26** étudiants répartis sur deux licences
- **57 K€** dédiés au financement des formations universitaires sur le campus de Guéret (1 DUT, 2 Licences et 1 master)
- **4** visites officielles

LISTE DES PARTENAIRES 2016

- > Partenaires institutionnels : Conseil Départemental de la Creuse, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
- > Université de Limoges
- > AVRUL : Agence de Valorisation de la Recherche Universitaire du Limousin
- > Lycée Jean Favard
- > Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin
- > Organismes de formation professionnelle : AFPA, GRETA, CNFPT
- > Autonom'Lab
- > Elopsys
- > Fédération Française du Bâtiment
- > CAPEB

- > Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Creuse
- > Cluster Eco-Habitat

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

- Mise en œuvre d'un showroom virtuel : en proposant une démonstration virtuelle des différentes solutions domotiques, il est plus aisé de déployer une infinité de modèles, et d'intégrer sans surcoût, différentes options ou contraintes qui resteraient limitées dans le cadre d'un showroom matérialisé et donc figé. Cette solution permettrait d'intégrer un outil de haute technologie sans avoir à construire des espaces supplémentaires au CRD.
- Développement du volet incubateur santé, avec réaménagement des locaux et accompagnement d'une nouvelle startup en biotechnologie, souhaitant développer des kits de détection de cellules précancéreuses, en partenariat avec le laboratoire de recherche du CHU.
- Négociation d'une convention unique avec l'Université de Limoges pour rassembler et piloter l'ensemble des financements octroyés par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour les formations du campus. Ce nouveau partenariat a pour objectif de renforcer la gouvernance et de ventiler les crédits avec davantage de souplesse, en fonction des projets soutenus par filière.





HABITAT

OBJECTIFS DU SERVICE

- ▶ Mise en œuvre du SCOT et mise en cohérence des politiques contractuelles, sectorielles de l'Agglo et des communes-membres
- ▶ Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat adopté en juillet 2014 qui fixe des objectifs et des principes pour :
 - dresser et mettre à jour l'état des lieux du parc de logements existant (privé et public),
 - produire une politique cohérente répondant quantitativement et qualitativement aux besoins en logements, en assurant une offre de logement équilibrée et diversifiée entre les communes, et entre les quartiers d'une même zone ;
 - redynamiser les centres bourgs par la reconquête du bâti vacant et du foncier libre pour des opérations de logements ou des opérations mixtes et réaliser des actions de renouvellement urbain et de maîtrise foncière pour notamment limiter la périurbanisation et ses effets négatifs en termes de consommation d'espaces agricoles et naturels, en cohérence avec les objectifs des lois Grenelle et du SCOT
- ▶ Aménagement et gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage
- ▶ Elaboration et mise en œuvre de la politique de la ville sur le « quartier de l'Albatros », volet habitat : élaboration du Projet de Renouvellement Urbain

MISSIONS DU SERVICE

- Mise en œuvre du SCOT
 - Suivi des volets habitat, transport et déplacement, développement économique et commercial, actions en faveur de l'agriculture et de la forêt, de l'environnement et du développement durable, de l'Agenda 21, du maintien et du développement des équipements et services de proximité...
 - Suivi des révisions / élaborations des documents d'urbanisme communaux,
 - Réflexions sur la prise de compétence en matière d'urbanisme opérationnel : PLU(i), Carte communale, Droit de Préemption Urbain et gestion des Déclaration d'Intention d'Aliéner...
- Mise en œuvre du PLH :
 - Programmation et développement de l'offre locative sociale publique,
 - Actions en faveur de l'amélioration des logements privés : insalubrité, efficacité énergétique, adaptation au vieillissement, mise en valeur des façades...
 - Développement de l'offre de logements pour publics spécifiques : étudiants, personnes en insertion, sédentarisation des GDV, hébergement d'urgence...
 - AMO communale : éco-quartier, revitalisation centre-bourg...
- Aménagement et gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage :

- Suivi de la gestion quotidienne confiée à la société spécialisée VAGO : occupation, paiement, gestion des incivilités et dégradations,
- Programmation des travaux de réparation et/ou d'amélioration du site,
- Partenariat avec les acteurs locaux
 - Politique de la Ville :
- Elaboration du projet de Renouvellement Urbain du quartier Albatros
- Réalisation d'une étude sur la stratégie de peuplement de l'Agglo

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Mise en œuvre du SCOT

- Participation aux Commissions Départementales de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, aux réunions d'échanges Fédération des SCOT / Région Nouvelle Aquitaine
- Participation aux réunions d'élaboration ou révision des documents d'urbanisme communaux : Saint-Sulpice-le-Guérétois, Bussière-Dunoise, Sainte Feyre (projet éolien)
- Dans le cadre du Diagnostic Agricole : partenariat initié avec « terre de liens » pour l'installation d'agriculteurs bio, à venir avec la SAFER pour le développement des filières courtes (mise à disposition de l'outil Vigifoncier)
- Participation à l'élaboration de l'Agenda 21 (visite du territoire) et du Contrat de Ruralité
- Présentation en Bureau Communautaire d'une prise de compétence « volontariste » en matière de PLU intercommunal
- Mise en place d'un groupement de commande pour la révision des PLU ou CC communautaire / obligation de compatibilité avec le SCOT et la loi Grenelle : adhésion de 7 communes, Guéret, Saint-Sulpice-le-Guérétois et Bussière-Dunoise ayant déjà lancé leur procédure

Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat

- Inauguration des logements sociaux de Creusalis à Saint-Christophe le 29 mars 2016
- Finalisation des projets de rénovation des EHPAD de la Chapelle Taillefert et de Bussière Dunoise avec en « prime » un financement TEPCV accordé aux 2 projets
- Participation à l'étude de programmation pour la réhabilitation / reconstruction du FJT « Jean Petit du Boueix » en partenariat avec Creusalis et la FOL
- AMO auprès des communes : éco-lotissement à Jouillat, logements HLM à Bussière-Dunoise, Sainte-Feyre, Saint-Fiel...
- Vente d'une seconde parcelle sur l'éco-village de Saint-Christophe,
- Installation de la Conférence Intercommunale du Logement le 13 décembre 2016,
→ ZOOM sur l'Opération d'incitation à la mise en valeur des façades situées dans les centres bourgs :

Mis en place depuis avril 2012, ce dispositif s'insère dans une logique d'accompagnement des actions publiques engagées par la plupart des communes de l'Agglo mais également dans un souci de redynamisation et de renforcement de l'attractivité des centres bourgs et du centre-ville de Guéret. Ces centres urbains et ruraux se caractérisent par leur rôle de symbole et de vitrine d'image positive, d'identité locale et de plus-value économique et touristique du territoire

Les principaux partenaires sur ce dispositif sont :

- le CAUE : conseil et encadrement architectural et technique notamment via la rédaction de fiches de recommandations
- la Fondation du Patrimoine : échange d'informations, suivi des propriétaires bénéficiant de subventions et/ ou d'avantages fiscaux.

L'année 2016 a connu une montée en charge de ce dispositif. En effet, grâce à la com-

munication renforcée (affichage en mairie, distribution de flyers, articles dans les bulletins municipaux et dans le Mag' de l'Agglo) et le renforcement du partenariat et de la coordination entre les différents acteurs (Service commun ADS, UDAP, Manager centre-ville de Guéret), le service habitat de l'Agglo a reçu 18 nouvelles demandes (soit deux fois plus qu'en 2015)

→ ZOOM sur l'amélioration de l'Habitat Privé :

- Poursuite du suivi des dossiers agréés dans le cadre du PIG 2012-2015 (adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap, amélioration des performances énergétiques, lutte contre l'insalubrité) et des dossiers de demandes de subvention dans le cadre du dispositif régional « Energie Habitat + »
- Signature des Conventions entre le Conseil Départemental de la Creuse et les EPCI partenaires pour la mise en place des Programmes d'Intérêt Général 2016-2019.
- Coordination avec le SPANC en charge du montage des dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pouvant également bénéficier de l'aide de l'Agglo pour l'amélioration des dispositifs d'assainissement autonomes

Aménagement et gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

- Suivi du marché et accompagnement du prestataire pour la gestion de l'aire d'accueil : malgré une baisse de 20 % de la fréquentation totale, l'aire d'accueil a affiché « complet » à l'automne. Peu de dégradations (une seule plainte déposée) ont été constatées tout comme une suppression des impayés grâce au système de télégestion installé pendant l'été 2015
- Programmation et suivi des travaux d'amélioration du site en lien avec les services techniques et le gestionnaire

Elaboration et mise en œuvre de la politique de la ville sur le « quartier de l'Albatros », volet habitat

- Signature du protocole de préfiguration en juillet 2016. Les études portées par les partenaires du projet de renouvellement urbain de l'Albatros et menées durant cette « phase de protocole » viseront à approfondir les orientations envisagées dans le contrat de ville, à traduire les objectifs dans un programme et un projet urbain et à préparer la mise en œuvre opérationnelle
- Signature des conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en octobre 2016 qui permettent aux organismes HLM (Creusalis et France Loire) de traiter les besoins spécifiques de l'Albatros. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ce quartier
- Réalisation de l'étude sur la stratégie de peuplement du Grand Guéret
- Poursuite de la démarche sur l'attractivité résidentielle des immeubles collectifs sociaux (démarche engagée dans le cadre du Contrat de Ville de « l'Albatros », avec la ville de Guéret et les bailleurs sociaux)

CHIFFRES CLÉS

Amélioration de l'Habitat Privé :

- **6** permanences habitat organisées sur les communes de l'Agglo en partenariat avec le CAUE et l'Espace Info Energie
- **127** ménages ont pris contact avec le service habitat en 2016 : **80** pour des demandes d'information sur les aides existantes et **47** ménages pour le suivi de leur dossier de demande de subvention auprès de l'ANAH, de l'Agglo et de la Région Limousin (dans le cadre du PIG 2012-2015).

- Au total ces **47** dossiers ont généré **849 105 €** de travaux TTC et ont bénéficié de 236 881€ d'aide de l'ANAH, 116 803 € de la Région Limousin et 16 849€ du Grand Guéret

Opération façades :

- **17** pré-dossiers ont été constitués et validés par la Commission Façades, **6** dossiers de demande de subvention ont été agréés et **1** projet finalisé. Sur ces 6 agréments et le projet finalisé, l'investissement de la Communauté d'Agglomération est estimé à **22 535 €** pour un montant total de travaux de **133 970 €**. Ces résultats nettement en hausse par rapport aux années précédentes devront encore progresser en 2017 pour atteindre l'objectif annuel de **12** agréments pour une enveloppe de **48 000 €** de subvention de l'Agglo

Aire d'Accueil des gens du voyage :

- **103** familles accueillies sur le site pendant l'année représentant 242 résidents,
- Une fréquentation globale en baisse de **20 %** par rapport à 2015 avec une fréquentation mensuelle très variable : **de 23 %** en août à **91 %** en octobre,
- **Plus de 14 000 €** de recettes : droit de place, eau et électricité

LISTE DES PARTENAIRES 2016

- > L'ensemble des 22 communes-membres : élus et techniciens
- > Les services de l'Etat et en particulier la Préfecture, la Délégation locale de l'ANAH, la DDT – service Habitat, Urbanisme et Développement Durable et service économie agricole, la DDCSPP, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Creuse
- > Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
- > Le Conseil Départemental de la Creuse – Service Logement Insertion, UTAS
- > Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Creuse
- > Les 3 bailleurs sociaux du territoire : Creusalis, France Loire et la Maison Familiale Creusoise
- > La Caisse des Dépôts et consignations
- > Alliance Territoires (collecteur 1% logement)
- > Les 3 Chambres Consulaires, la CAPEB et la FFB
- > Les 2 Espaces Info Energie de la Creuse : CPIE et SDEC
- > La Fédération Nationale des SCOT
- > La Fondation du patrimoine
- > Evolis 23
- > Le Conseil Citoyen de l'Albatros

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

■ SCOT et URBANISME :

- Transfert de la compétence en matière d'urbanisme opérationnel : PLUi, PLU et carte communale avec concertation des communes-membres
- Organisation d'un service intégré : Urbanisme opérationnel et urbanisme régle-

mentaire (service ADS)

- Mise en place d'une veille foncière et de procédures d'acquisition : exercice du Droit de Préemption Urbain et suivi des DIA, partenariats avec l'EPF Nouvelle Aquitaine et avec la SAFER (développement filières de proximité)
- Mise en place d'un Système d'Informations Géographiques

■ PLH :

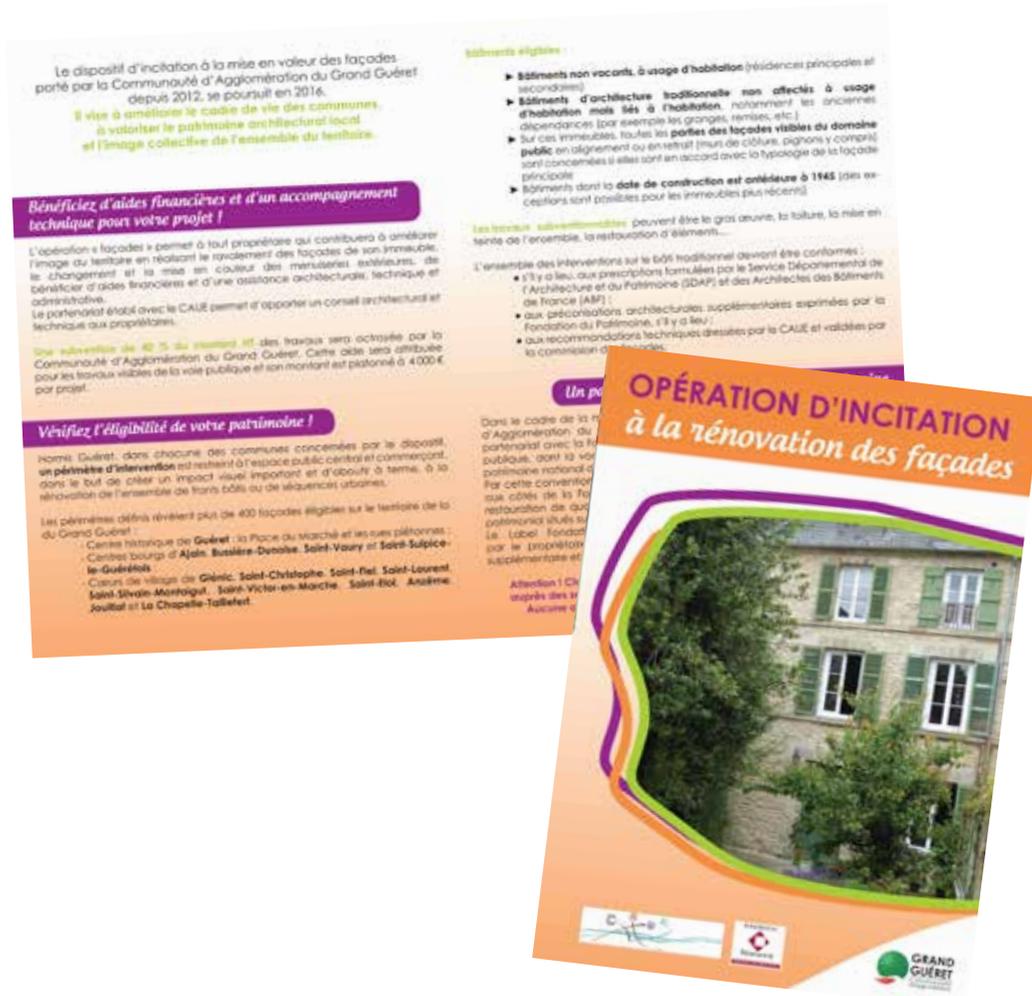
- Lancement de l'étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dite de Renouvellement Urbain sur le centre ancien de Guéret
- Redéfinition de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine et extension du périmètre d'intervention de la Fondation à l'ensemble du territoire de l'Agglomération
- Finalisation de l'étude Stratégie de peuplement et signature de la Convention Intercommunale d'Attribution

■ Aire d'accueil des gens du voyage :

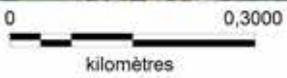
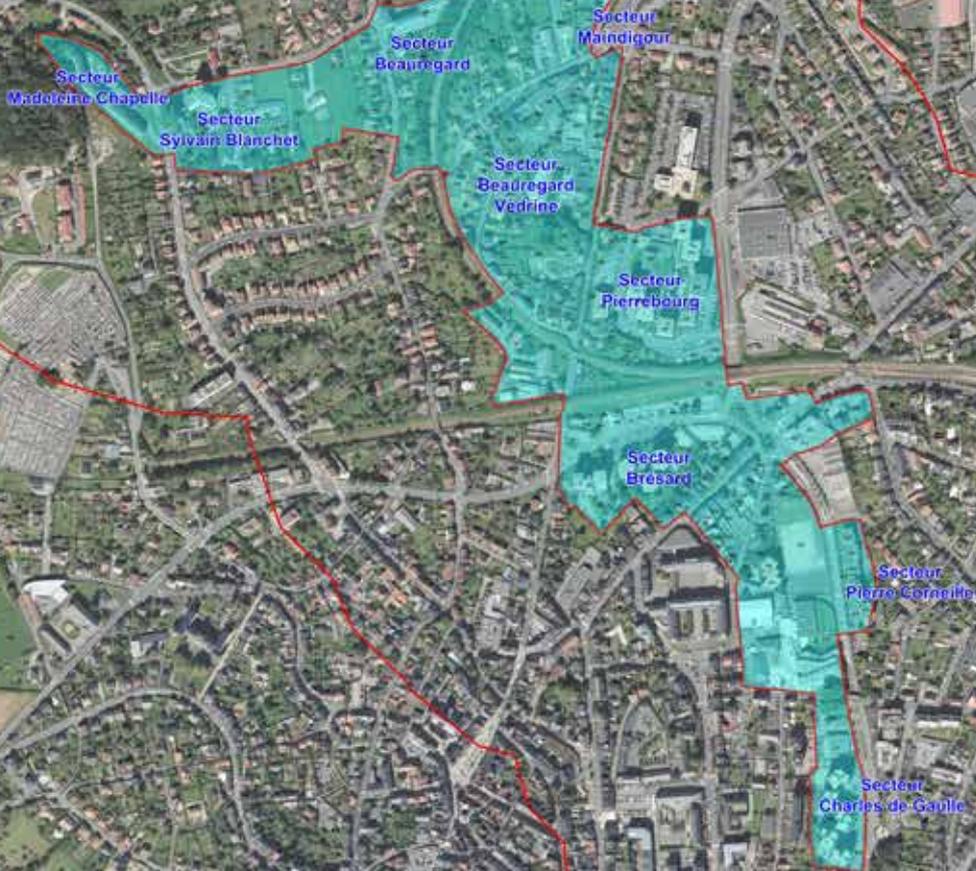
- Création d'habitat adapté pour les gens du voyage sédentarisés sous forme de logements locatifs très sociaux ou de terrains familiaux

■ Politique de la Ville

- Finalisation de l'étude sur la stratégie de peuplement
- Rédaction de la Convention Intercommunale d'Attribution de LLS



POLITIQUE DE LA VILLE
VILLE DE GUERET
QUARTIER L'ALBATROS
Périmètre des 300m



POLITIQUE DE LA VILLE

OBJECTIFS DU SERVICE

- Le service politique de la ville a pour objectif de favoriser la réussite du contrat de ville du Grand Guéret et pour cela de contribuer à réduire les inégalités et la pauvreté qui touchent les habitants du quartier prioritaire de l'Albatros.

MISSIONS DU SERVICE

Les missions du service consistent à animer, coordonner et évaluer le contrat de ville du Grand Guéret. Celui-ci participe notamment à l'élaboration et à la rédaction de tous les documents stratégiques du contrat de ville, il anime et coordonne les réunions avec l'ensemble des partenaires et met en place les outils d'évaluation des politiques mises en œuvre sur le territoire qui permettront de mesurer la réduction des inégalités et de la pauvreté.

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Projet de Renouvellement Urbain du quartier Albatros

- Signature du protocole de préfiguration en juillet 2016. Les études portées par les partenaires du projet de renouvellement urbain de l'Albatros et menées durant cette « phase de protocole » viseront à approfondir les orientations envisagées dans le contrat de ville, traduire les objectifs dans un programme et un projet urbain et préparer la mise en œuvre opérationnelle.
- Signature des conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en octobre 2016 qui permettent aux organismes HLM (Creusalis et France Loire) de traiter les besoins spécifiques de l'Albatros. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ce quartier.
- Mise en œuvre des actions retenues dans le cadre de l'appel à projet 2016 du contrat de ville et plus particulièrement de celles pour lesquelles la CA du Grand Guéret est partenaire à savoir :
 - Le Programme de Réussite éducative
 - Les adultes – relais
 - L'épicerie sociale
 - Passerelles vers l'entreprise
 - Ecole ouverte
 - Etude urbaine
 - Le Conseil Citoyen

CHIFFRES CLÉS

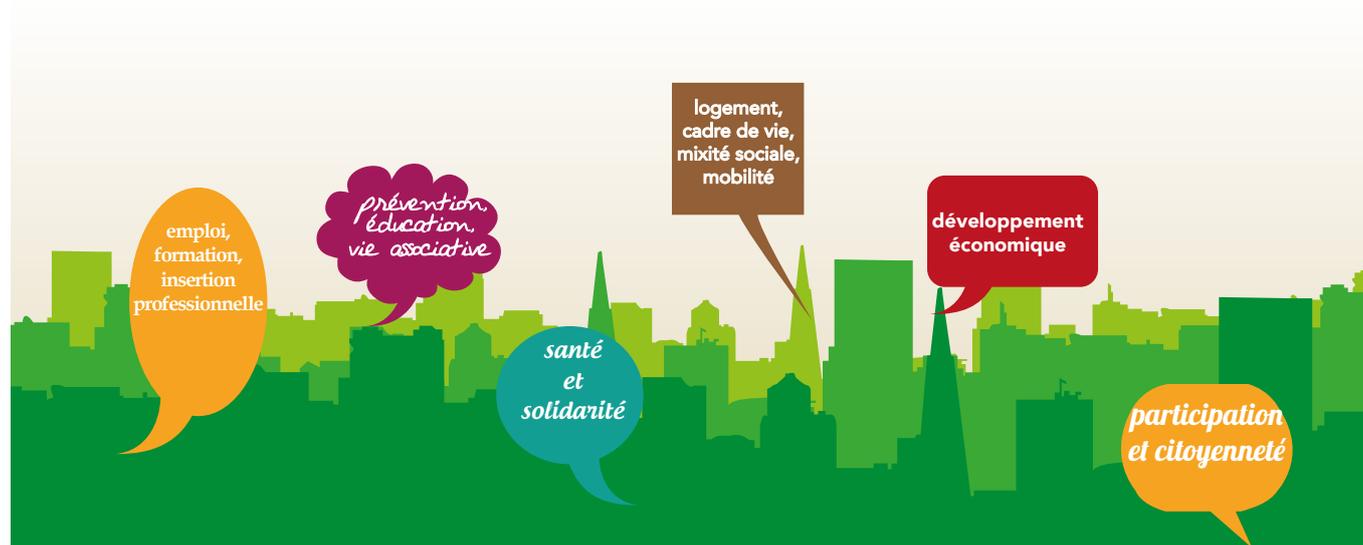
- Le personnel : Le service politique de la ville est composé de **2 agents** à temps non complet (Sandra DOMINGUE pour 30 % de son temps de travail et Stéphane FABRE pour 40 % de son temps de travail).
- Le budget : le service disposait d'un budget de **15 000 €** pour accompagner les actions du contrat.

LISTE DES PARTENAIRES 2016

- > Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain
- > Préfecture de Guéret
- > DDT – DDCSPP
- > Ville de Guéret
- > Creusalis
- > France Loire
- > Evolis 23
- > Conseil Départemental de la Creuse
- > Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
- > Conseil Citoyen
- > Caisse des Dépôts
- > Alliance Territoires
- > Les porteurs d'actions 2016

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

- Finalisation du protocole de préfiguration et élaboration de la Convention de Renouvellement Urbain
- Finalisation et signature de la Convention de Gestion Urbaine de Proximité
- Mise en œuvre des actions retenues au titre de l'appel à projet 2017 du contrat de ville



Crédit : service communication du GRAND GUÉRET





TRANSPORT PUBLIC

OBJECTIFS DU SERVICE

- Les objectifs du service de Transport Public de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour 2016 étaient de répondre au plus près à la demande des usagers du réseau aggro'Bus par l'amélioration de l'offre et de la fréquentation.

MISSIONS DU SERVICE

Le service transport public est principalement composé du réseau aggro'Bus avec 7 lignes urbaines sur Guéret, 4 secteurs de Transport à la Demande sur le Grand Guéret et 1 Espace Mobilité d'information à la gare de Guéret.

Le transport scolaire est géré directement par les services de la Communauté d'Agglomération sur Guéret et est délégué au Conseil Départemental de la Creuse pour les 21 autres communes du territoire.

La mission principale du service public de transport est d'offrir aux habitants du territoire un moyen de déplacement facilité et accessible à tous pour leurs trajets au quotidien vers les pôles d'attractivité du territoire.

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Acquisition d'un minibus urbain de 23 places

Pour compléter la flotte des autobus urbains, le City 23 de chez Dietrich Véhicules a été réceptionné en mars 2016. Ce minibus de 23 places permet de desservir plus facilement le centre-ville par la ligne A.

Travaux de mise en accessibilité et pose d'abris sur le réseau aggro'Bus

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda Programmé (SDA AD'AP), la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret met en accessibilité ses arrêts de transport public afin qu'ils soient accessibles à tous. Les travaux d'accessibilité se sont déroulés pendant l'été 2016.

8 nouveaux arrêts sont devenus accessibles dont 3 avec abris et planimètres de communication. Les arrêts avec poteaux sont : Cher du Prat, Tabarly, Bellevue, Place Bonnyaud, et Allendé. Les arrêts avec abris sont : Jean Moulin, Ecole Langevin et Lycée Bourdan.

Le 2nd comité d'usagers

Le second Comité d'usagers s'est déroulé le samedi 5 mars 2016 à l'Hôtel de Ville de Guéret. Il a permis des échanges directs entre les usagers du réseau et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Passation d'un marché avec le cabinet ITER comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

Afin d'anticiper la fin du marché public d'exécution du service de transport, le cabinet

ITER a été sélectionné pour aider la collectivité au choix du mode de gestion du service transport ainsi que les évolutions pour le réseau urbain.

Mise à jour du règlement d'exploitation du réseau approuvé au Conseil du 28 juin

Comme chaque année, le règlement d'exploitation du réseau est mis à jour. En 2016, il y a eu deux principales modifications : ajustement du tableau de sanctions en incluant des amendes forfaitaires en cas de non-respect ; prise en compte des étudiants dans l'abonnement Jeune.

Mise à jour du Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda Programmée (Conseil du 15 septembre)

Le Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda Programmé a été mis à jour avec notamment, un planning prévisionnel des actions à mettre en place sur 3 ans.

Nouvelle offre du réseau aggro'Bus à partir du 22 août

En septembre 2016, 3 nouveaux arrêts urbains ont vu le jour : Chemin des Amoureux, Charles de Gaulle et Marc Bloch sur les lignes urbaines et 3 arrêts TAD : La Vergne (Busière-Dunoise), Villandry (Ajain) et Montpigeaud (Saint-Eloi). Trois lignes urbaines ont vu leurs tracés modifiés afin de desservir les nouveaux arrêts. Sur le TAD, la desserte « Bourg » a été intégrée sur les Navettes EHPAD/Santé.

Participation à Forêt Folies les 9 et 10 septembre

Pour la seconde fois le réseau aggro'Bus transporte les usagers de la place Bonnyaud à la forêt de Chabrière. La navette est gratuite pour les usagers financée par l'Agglomération et Creuse Oxygène.

Participation semaine de la mobilité en partenariat avec l'UDAF (septembre)

A l'occasion de la semaine de la mobilité nationale, un rallye aggro'Bus a été organisé avec l'UDAF avec des titres de transport à gagner. Aussi, le réseau a organisé les navettes vers Sainte-Feyre pour les 50 ans de l'UDAF.

Navettes Trail du Loup Blanc

En décembre, les bus urbains ont transporté les coureurs du trail du loup blanc organisé par l'association SAM Triathlon.

CHIFFRES CLÉS

- Le personnel : **2** agents mis à disposition par la Ville de Guéret en qualité de « conducteur de bus », **1** agent transféré à l'Agglomération en qualité de « conducteur de bus », **1** agent Agglomération en qualité d' « adjoint administratif accueil Espace Mobilité », **1** agent Agglomération en qualité de « conducteur de bus » (0.5 ETP), **2** agents emplois d'avenir en qualité d' « agent exploitation », **1** agent Agglomération en qualité d' « adjoint Service Transport », **1** agent Agglomération en qualité de « responsable Service Transport »
- Le budget :

	Dépenses*	Recettes*
Investissement	1 639 901,93 €	1 699 141,80 €
Fonctionnement	4 049 250,08 €	4 311 662,39 €

* TVA régularisée sur le budget 2016

- La fréquentation

- Les chiffres de la fréquentation du réseau aggl'Bus

Année	TAD		Lignes urbaines	
	Nombre de voyages pour l'année	Moyenne de voyages par mois	Nombre de voyages pour l'année	Moyenne de voyages par mois
2015	2904	242	90495	7541
2016	6545	545	127996	10666
Taux évolution	125 %		41,44 %	

LISTE DES PARTENAIRES 2016

- > Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
- > Conseil Départemental de la Creuse
- > SNCF
- > UDAF
- > Creuse Oxygène
- > SAM Triathlon

APERÇU DES PROJETS DE SERVICE 2017

- Acquisition d'un Système d'Aide à l'Exploitation : le service a pour projet d'investir dans un système d'aide à l'exploitation afin de géolocaliser la circulation des bus en temps réel et permettre une information précise pour les usagers.





POLITIQUES TERRITORIALES

OBJECTIFS DU SERVICE

- ▶ Élaboration et suivi de la stratégie de développement portée par le territoire de projet. Missions ponctuelles sur les politiques de Santé et le déploiement du Très Haut Débit.

MISSIONS DU SERVICE

- Élaboration et suivi des nouveaux programmes de développement (Cadre de référence stratégique du territoire – Contrat Mixte d'Agglomération)
- Coordination et mise en lien avec les autres programmes et actions qui contribuent au développement du territoire de projet
- Élaboration d'actions de développement au bénéfice du territoire de projet ou des collectivités qui souhaitent un appui
- Veille sur les programmes ou appels à projets des partenaires financiers. Participation aux réponses à AAP ou à AMI, de niveau régional ou national
- Accompagnement des politiques de santé du territoire et actions prospectives
- Accompagnement du déploiement du Très Haut Débit (FtTH) sur le territoire
- Accompagnement de la Mise en œuvre de la Charte Forestière du Territoire
- Accompagnement du projet de Tiers Lieu sur le territoire

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Animation et suivi du Contrat Mixte d'Agglomération

2 Comités Uniques de Concertation servant à présenter les projets et les faire approuver par les élus avant passage en Commissions Permanentes. 15 mars 2016 et 23 septembre 2016 (consultation écrite)

PROJETS EXAMINÉS	Montant du projet	Subventions proposées
Réhabilitation de l'Auberge de Saint-Fiel (Commune de Saint-Fiel)	575 010,70 €	FEADER : 200 743,89 € (35%) DETR 2015 : 164 790,00 € (29%) TEPCV : 36 973,60 € (6%)
Escape Game au Labyrinthe Géant (Asso)	24 914,38 €	LEADER 14 948,64 € (60%) REGION 3 737,16 € (15%)
Réaménagement du site de Courtille (Ville de Guéret)	292 000 €	ETAT 65 000,00 € (22,25%) REGION 58 400,00 € (20%) DEPARTEMENT 43 800,00 € (15%) AUTRE 45 000,00 € (15,5%)
Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Saint-Vaury (Agglo)	1 332 606 €	FEADER 453 600,00 € (34,04%) REGION 266 400,00 € (19,99%)
Aménagement parcellaire du Crématorium (Agglo)	220 000 €	ETAT (DETR) 51 450,00 € (23,39%) ETAT (Ministère de l'Intérieur) 15 000,00 € (6,81%) DEPARTEMENT 0,00 € (0,00%)
Station Sports Nature - investissement (Agglo)	135 466,56 €	Etat (FNADT) : 54 186,62 € (40%) Région : 29 797,49 € (22%) Département : 20 319,98 € (15%)
Etude urbaine (Ville de Guéret)	53 850 €	Etat (FNADT) : 7 675 € (14%) Région : 10 770 € (20%) Département : 10 770 € (20%) Agglo Guéret : 3 200 € (6%)

Soit :

- 7 projets,
- 2,633 M € de projets,
- 1,550 M € de subventions (tous financeurs confondus)

Suivi particulier de dossiers, notamment la Concession de mandat avec la SELI pour le Tiers Lieu.

Préparation du Contrat de Ruralité

Le Contrat de Ruralité est un contrat de territoire spécifique à l'État. Il est signé pour une période de trois ans, avec des engagements annuels, et des révisions à chaque automne.

Le Contrat de la Communauté d'Agglomération a été signé (en urgence) le 23 décembre 2016, et concerne le territoire communautaire.

Il porte sur la stratégie du territoire déjà développée lors du Contrat Mixte, mais a été remis à jour. Afin d'aboutir à ce résultat, une étroite collaboration avec les services de l'État (DDT) a été mise en œuvre pendant 2 mois.

Il est à noter que la Communauté d'Agglomération est le premier territoire de Creuse à signer un tel contrat, sur les 4 EPCI actuellement concernés. Au 31 décembre 2016, cela concernait 40 territoires au niveau national.

Programmation sur 6 ans, mais inscription budgétaire annuelle.

Pour 2017 : 11 projets retenus, soit 490 000 € de crédits spécifiques en plus des crédits sec-

toriels et de droit commun.

L'Agglo a capté 49 % de l'enveloppe creusoise.

A l'automne 2017, une nouvelle négociation à engager pour les crédits 2018.

Fibre Optique

L'Agglo a suivi les déploiements dans le cadre de la Convention avec ORANGE.

Déploiements réalisés au cours de l'année 2016, sur le nord de la ville de Guéret, pour arriver au « premier client fibre » le 9 décembre.

Les prochains déploiements sur la Ville se dérouleront en descendant vers le Sud.

Sur l'Agglo, les études ont démarré sur Saint-Laurent, Sainte-Feyre et Saint-Sulpice-le-Guéretois pour une effectivité du service prévue au dernier trimestre 2017.

Politique de Santé

MSP de Saint-Vaury :

La concertation avec les professionnels de santé a débouché sur un engagement ferme de leur part. Des échanges complémentaires ont eu lieu pour connaître leurs besoins particuliers pour l'aménagement des locaux.

Un troisième MG (Dr NIMPAGARITSE) est venu s'installer à Saint-Vaury, du fait de la MSP.

Nous avons la confirmation que la Mutualité Limousine implantera un, voire deux cabinets dentaires à Saint-Vaury.

MSP de Guéret :

Le choix du terrain a été fait, en concertation avec les professionnels de santé, sauf modification, se situera derrière le bâtiment de la mutualité, dans le secteur de Fressange.

Des rencontres multiples ont été nécessaires pour expliquer le mode opératoire aux professionnels de santé et les rassurer sur la viabilité et la sécurité de ce montage.

Prochaine échéance : RDV avec les PS pour leur présenter un cahier des charges de consultation pour une « Concession de travaux ».

Dans cette MSP, la Mutualité Limousine était également intéressée pour installer un dentiste mutualiste.

Étude Est

5 mois d'études réalisée par un chercheur du laboratoire de ruralité de l'université de Poitiers pour connaître l'opportunité de déployer un pôle de santé ou une MSP sur le secteur Ajain – Sainte-Feyre.

Les conclusions ont divergé, il apparaît opportun de conduire une politique volontariste et proactive de recherche et d'installation de professionnels de santé. A titre d'exemple il faudrait implanter 10 MG sur le territoire communautaire pour rejoindre la moyenne régionale de densité de ces PS.

L'étude rendue le 31 décembre dernier et propose de nombreuses actions allant dans le sens précédemment cité. Ces propositions seront re-travaillées lors d'une séance de co-construction de la stratégie de l'Agglo au début de 2017.

CHIFFRES CLÉS

- Le personnel : 1 agent à temps plein
- Voir tableau page 66

LISTE DES PARTENAIRES 2016

> État et ses services (services des finances locales, direction départementale des territoires), Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental de la Creuse, Communes du territoire communautaire, Communauté de communes Portes de la

Creuse en Marche

- > Agence Régionale de Santé, Ordre des professionnels de santé, Professionnels de santé de Saint-Vaury, Professionnels de santé de Guéret
- > ORANGE, DORSAL
- > SELI, Associations hébergées à la Quincaillerie (23D, la Grainothèque, RPG, Etc.)
- > Office national des forêts, Centre régional de la propriété forestière, les Communes forestières, Interprofession Forêt - Bois du Limousin (BoisLim), Syndicat des Exploitants Forestiers Scieurs et Industriels du Limousin

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

- Démarrage de la restauration de la Maison Gasnet : La Maison de Santé de Saint-Vaury
- Deuxième préparation pour le Contrat de Ruralité avec l'État
- Préparation de la période 2018 – 2020 pour la contractualisation avec la Région et le Département
- Premiers clients fibre hors de la ville de Guéret (Sainte-Feyre, Saint-Laurent et Saint-Sulpice-le-Guérétois)
- Première pierre du Tiers Lieu La Quincaillerie
- Élaboration de la stratégie en matière d'accueil de professionnels de santé





EUROPE/LEADER

OBJECTIFS DU SERVICE

- ▶ Le Service Europe a pour mission principale la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire de projet pays de Guéret (composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche).
- ▶ Il exerce également une veille sur les autres fonds européens et les appels à projets.

MISSIONS DU SERVICE

- Le programme LEADER « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale », est un programme européen destiné à favoriser le développement des territoires ruraux : LEADER doit permettre d'impulser de nouvelles dynamiques rurales, de proposer des solutions adaptées aux contextes locaux. A cet effet le territoire du pays de Guéret a été doté de 1,8 million d'euros sur 6 ans afin de soutenir des projets qui s'inscrivent dans les orientations suivantes :
 - DEVELOPPER LES COMPETENCES NUMERIQUES DU PAYS DE GUERET (Sensibilisation aux multiples usages du numérique...)
 - SOUTENIR ET DEVELOPPER LA SILVER ECONOMIE ET LES SERVICES CONTRIBUANT AU BIEN ETRE DES PERSONNES (Renforcer et développer les services de la vie quotidienne ; développer les solidarités en multipliant les liens entre générations et entre catégories de population ; permettre et encourager les innovations)
 - DEVELOPPER LES FILIERES DE PROXIMITE (Organiser et structurer les filières locales, développer de nouveaux modes de commercialisation, mutualiser les pratiques)
 - RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR DES INITIATIVES ORIGINALES (Enrichir l'offre touristique en misant sur des concepts originaux et contribuant à renforcer une image identitaire Sports et Nature ; Maintenir la vitalité sportive et culturelle du territoire ; Actions de promotion du territoire)
 - METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET FAVORISER LES TRANSFERTS D'EXPÉRIENCES (Sensibiliser à la connaissance de son territoire, organiser des partages et retours d'expériences via des échanges entre territoires, des visites de projets, des rencontres d'individus).
- Le personnel accompagne les porteurs de projet dans leur demande d'aide européenne et instruit les dossiers de subvention.
- LEADER, c'est également la coopération : COOPÉRER = ENRICHIR SA STRATÉGIE

DE DÉVELOPPEMENT ET DONNER UNE VALEUR AJOUTÉE AUX PROJETS EN :

- Échangeant sur des expériences, des bonnes pratiques et des savoir-faire ;
- Identifiant de nouvelles réponses aux enjeux du territoire et en innovant ;
- Renforçant l'identité du territoire vis-à-vis de l'extérieur ;
- Développant l'ouverture et la conscience européenne du territoire.

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Mettre en place la convention tripartite entre la Région Nouvelle-Aquitaine (gestionnaire des fonds européens), l'Agence de Service et de paiement (organisme payeur) et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (structure porteuse du programme) . Cette convention précise les modalités de fonctionnement et d'intervention de chacun. Le transfert de l'autorité de gestion de l'Etat aux régions, en 2014, a été suivi d'une fusion des régions, puis des élections régionales, en 2015. Ces profonds changements ont entraîné d'importants retards dans la mise en œuvre de LEADER : la convention n'a été signée que fin 2016.

Communiquer sur le programme : édition de plaquettes de communication du programme Leader :

- o Création avec le service Communication de pages dédiées à Leader et Europe sur le site Web de la Communauté d'Agglomération : <http://www.agglo-grand-gueret.fr/le-programme-leader>
- o Participation à l'édition 2016 Joli Mois de l'Europe avec l'organisation sur tout le mois de mai 2016 :
- o Exposition « Parlons d'Europe : pour une citoyenneté européenne active » à la Médiathèque de Genouillac du 3 au 14 mai
- o Exposition « L'Europe : une histoire d'avenir » à la BM du Grand Guéret du 10 – 28 mai
- o Causerie sur le Brexit à la Quincaillerie Numérique le 12 mai
- o Afterwork à la Quincaillerie Numérique le 12 mai
- o Conférence « L'Espace Schengen : 30 ans après. » à BM du Grand Guéret le 17 mai
- o Sessions d'informations sur les programmes européens : 9 mai – Quincaillerie Numérique ; 13 mai – CCPCM, Genouillac ; 24 mai – Quincaillerie Numérique ; 25 mai – Mairie, Bonnat

Au cours de l'année 2016, émergence de 3 projets de coopération :

1. Coopération inter-territoriale sur la filière alimentaire locale, et plus spécialement sur la logistique de distribution. Premiers échanges avec les territoires creusois voisins, GAL Socle et GAL Combrailles en Marche, afin de s'acheminer éventuellement vers une coopération intra-départementale.
2. Coopération transnationale sur les Tiers-lieux et le coworking, dont l'objectif est l'échange et la création de bonnes pratiques. Premiers échanges avec des tiers-lieux situés en Charente, dans les Landes et l'Aude. Une première rencontre est prévue en février 2017.
3. Coopération transnationale sur la ré-appropriation de l'espace public entre l'Agglomération du Grand Guéret et l'Université Novia soutenue par le GAL Pomovast, territoire situé dans le sud-ouest de la Finlande. Une délégation française s'y est rendue fin novembre pour évoquer et finaliser les objectifs de ce projet

CHIFFRES CLÉS

- Le personnel : **2** ETP, 1 chef de projet Leader et 1 animatrice gestionnaire , également en charge de la coopération
- Le budget 2016 : **105 055 €** (personnel, actions de communication et coopération) financés à hauteur de **90 585 €** par les fonds LEADER, le reste à charge s'élève à **14 470 €** (avec une participation de la CCPCM calculé au prorata de la population soit **2 250 €**)
- **26** demandes d'aide déposées en attente d'instruction

LISTE DES PARTENAIRES 2016

- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > Asp
- > Maison de l'Europe
- > Leader France

APERÇU DES PROJETS DE SERVICE 2017

- Instruction dossiers / programmation
- Joli Mois de l'Europe 2017 en mai 2017
- Suite de la coopération intra territoriale et européenne





LA QUINCAILLERIE

OBJECTIFS DU SERVICE

- ▶ La Quincaillerie se caractérise par un lieu ouvert, intergénérationnel, interculturel proposant à tout un chacun un accès libre aux outils informatiques. Hébergeant de façon régulière des autoentrepreneurs, télétravailleurs, elle offre un cadre de travail atypique et convivial et accueille 3 associations de manière permanente (Sème tes graines, Le studio Bis de Radio Pays de Guéret et le Fablab 23D). Dans ce Tiers-Lieu des initiatives locales et innovantes, les salariés de la Quincaillerie remplissent diverses missions : des ateliers de médiation numériques pour tous les publics (seniors, précaires, actifs, associations, jeunes tziganes ou en décrochage scolaire, enfants), un accès libre et gratuit à internet, la mise en relation de projets locaux, l'orientation et du conseil en numérique / communication / usage auprès de collectivités, particuliers, professionnels, avec cette volonté de transmission et d'échanges.

MISSIONS DU SERVICE

- Mise en place d'actions/animations du Tiers-Lieu : par anticipation, ou à la demande des usagers, les salariés de la Quincaillerie proposent des ateliers autour des usages du numérique. Des ateliers réguliers, fonctionnant au semestre, ont permis à environ 100 personnes sur l'année 2016 d'appréhender ou de se perfectionner dans ses usages digitaux. Des ateliers libres et gratuits plus ponctuels, sur des sujets plus précis, permettent d'aborder des thématiques techniques (Modélisation 3D, Logiciels libres, système d'exploitation alternatif, sécurité... Des ateliers, sous forme de « coding goûter » sont proposés un mercredi après-midi sur deux. Ils permettent à des enfants (8 à 14 ans) de s'initier à la programmation de manière ludique.
- Les « concierges » assurent également la communication autour de l'espace de co-working et l'accueil de télétravailleurs (en lien avec le service économie de l'Agglomération) – Malgré un espace peu approprié, celui-ci est fréquenté par des habitués (régularité 2 à 3 fois semaines) mais aussi des travailleurs nomades...
- Animé essentiellement par l'association 23D, les concierges assurent la gestion et certaines animations autour de l'espace fablab. Souhaitant vraiment hybrider social, économie et culture, la Quincaillerie accueille régulièrement des expositions et met à disposition son espace pour l'organisation de concerts, afterworks, causeries, conférences.
- À l'échelle du territoire de projet le coordinateur de projet numérique accompagne les communes dans leurs projets numériques (mise en place de sites internet et formation des référents communaux, affichage sur les réseaux sociaux), assure la maintenance du réseau de hot spot wifi dans les communes.

- Les salariés de la Quincaillerie suivent également les projets locaux, régionaux, nationaux et/ou européens liés aux évolutions des technologies et usages du numérique et participent activement à la structuration d'un réseau départemental de Tiers-Lieux.

ACTIONS MAJEURES DE 2016

« Les rencontr'actées des Tiers-Lieux et de l'innovation sociale » – 9, 10 et 11 Juin 2016

Dans le cadre des OSCE days – Journées mondiales de l'économie circulaire Open Source – La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, au travers la Quincaillerie, un Service civique, un groupe d'étudiants de 2^e année de l'IUT Carrière Sociale option animation, ont proposé un événement studieux, innovant et festif, pour tous les publics, autour de différentes thématiques : les Tiers-Lieux, les circuits courts, la propriété intellectuelle, l'habitat participatif, l'économie sociale et solidaire, le numérique... en s'associant à de nombreux acteurs du territoire. Environ 150 personnes (experts, techniciens, curieux...) de la France entière (et même Canada et Suisse) ont participé à cet événement, qui se traduira probablement par une biennale.



Fédération de la communauté d'usagers de la Quincaillerie

Un Tiers-Lieu ne peut fonctionner que s'il est habité par une communauté...Coworkers, étudiants, associations, apprenants, contributeurs font la force du lieu et de ses initiatives. Ainsi les concierges ont œuvré tout au long de l'année pour proposer des ateliers, offrir

des outils numériques de qualité aux utilisateurs, mais aussi accompagner / faire rencontrer différentes initiatives du territoire. Considérée comme un véritable lieu ressource numérique, la Quincaillerie conseille et oriente les structures, personnes physiques ou morales ayant un projet. Des temps plus informels (expositions, concerts, conférences) ont également été proposés par différentes associations du territoire au sein de la Quincaillerie.

Stratégie de communication de la Quincaillerie

Après 1 an d'existence, la Quincaillerie a rapidement connu une notoriété locale et nationale dans le milieu des Tiers-Lieux. Relativement active sur les réseaux sociaux (outils fédérateurs de la communauté), la Quincaillerie a souvent été visitée par des élus régionaux, Patrick Kanner, Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports...L'élaboration d'un site internet a pris plus de temps que prévu durant l'année 2016, mais cet outil désormais en ligne met à disposition du public de nombreuses informations, sur tous les types d'écrans (Ordinateurs, tablettes, smartphones...)

CHIFFRES CLÉS

- Le personnel : **2** salariés Baptiste Ridoux – Coordinateur de projet / concierge et Eric Durand - Médiateur Numérique/ concierge
- **3** associations résidentes (Radio Pays de Guéret, Sème tes graines, 23D)
- **4** sièges sociaux d'associations (Freeswap, Metal Culture(s), Conscious Rural Style, Le Cri de la Chataigne)
- **4** coworkers résidents (Moto Station – Part si parla)
- Une communauté de **5** coworkers réguliers
- **135** inscrits aux ateliers de médiation numérique
- **6** ateliers pour les jeunes du quartier « Albatros »
- La Quincaillerie a pu accueillir de nombreuses personnes et associations. La visite journalière est variable, elle peut être de **10 à plus de 60 personnes** sur une journée plus chargée, sans compter les soirées.

Liste des partenaires 2016

- > Europe
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > Ville de Guéret
- > Les Portes de la Creuse en Marche
- > Sème tes graines
- > Radio Pays de Guéret
- > 23D
- > Recyclabulle
- > Solasol en Limousin
- > Lcube
- > Zélie
- > Les idiopathes
- > Le sénéchal

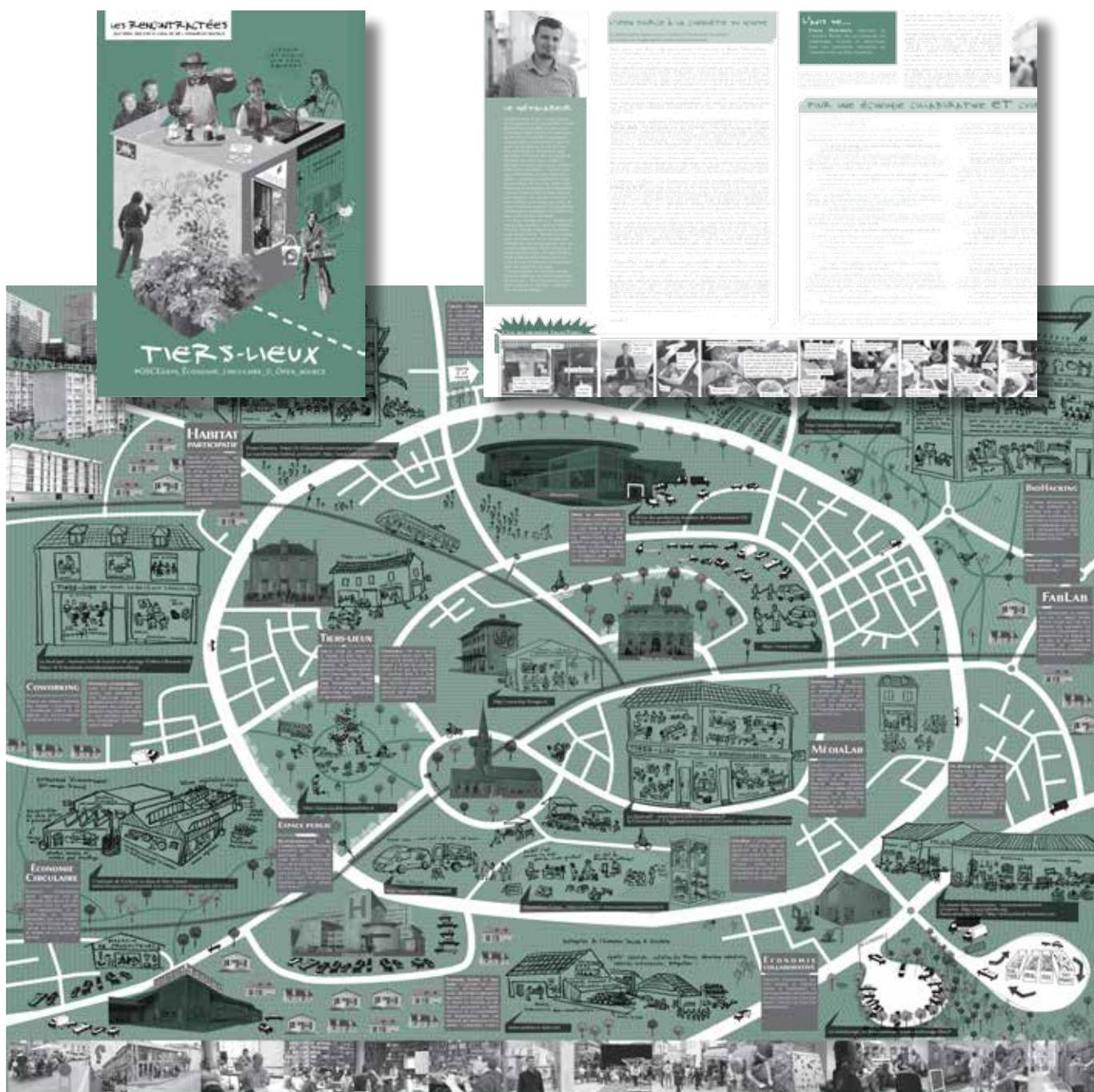
- > Banque alimentaire de la Creuse
- > CAUE
- > CPIE
- > Aliptic
- > Conso mais autrement
- > Fol 23
- > Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- > 1colore
- > Canopé
- > Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret
- > Le Cri de la Chataigne
- > Les rendez-vous de Petits d'hommes
- > La Fabrique des Territoires Innovants
- > l'Association étudiante Guérétoise
- > Centre d'Animation de la Vie Locale
- > La Boutique
- > Lab'Rousse
- > La Palette
- > TAF
- > La Renouée
- > l'Alzire
- > Le Pole de ressources domotiques
- > Metal Culture(s)
- > Freeswap
- > Conscious Rural Style
- > UDAF23
- > Aliso
- > Evolis 23
- > Stop Mine 23
- > BSP
- > 748
- > Rurb'1 en Erb
- > [...]

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

- Les établis numériques : Les Établis Numériques sont des temps d'exploration des possibilités que le numérique offre dans la vie culturelle et pour la création artistique. Les Établis Numériques posent leurs valises pendant deux jours dans des lieux et tiers-lieux du Massif central qui travaillent au quotidien ces questions. En premier focus, s'organise une immersion à Guéret (23), les 28 et 29 avril en partenariat avec la Quincaillerie.
- Journée autour du télétravail et du coworking : La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, avec la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche, organisent une journée d'action favorisant le recours au coworking et au télétravail au sein de la Quincaillerie et du Chais (prochainement créé à Bonnat), le vendredi 16 juin 2017 au Conservatoire Emile Goué à Guéret.
- La Grande École du Numérique : La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret via la Quincaillerie, le GRETA et FACE Creuse ont œuvré conjointement pour répondre à l'appel national Grande École du Numérique en proposant la formation "Laboratoire des Apprentissages du Numérique". Accessible à des demandeurs d'emploi, personnes souhaitant trouver un emploi en lien avec le numérique (e-commerce, télé-travail,

web création, e-communication) ou souhaitant perfectionner ses compétences en informatique, cette formation s'appuie sur la motivation des apprenants.

- **Fondation Orange** : Dans le cadre du futur appel à projet national de la Fondation Orange intitulé « Tiers-Lieux solidaires » la Quincaillerie travaille en étroite collaboration afin de servir de Tiers-Lieu pilote pour développer des activités liées au numérique avec 3 publics cibles : Les décrocheurs scolaires, le soutien à la scolarité et les femmes isolées éloignées de l'emploi.
- **Open Elus Days** : Conçu sous la forme d'un séminaire d'une journée et demie à destination des élus, La Quincaillerie, avec le soutien de l'agence Retiss de Nantes, souhaite proposer un temps de sensibilisation autour des enjeux de l'économie collaborative, l'émergence d'une démocratie contributive, des projets innovants ayant pour ADN l'implication du citoyen dans la vie publique, connaissant un soutien politique fort. Il s'agit d'une réflexion sur « l'élu du futur ».





PÔLE PETITE ENFANCE

OBJECTIFS DU SERVICE

► Informer, conseiller et accompagner les parents et futurs parents dans la recherche du mode de garde le plus adapté à leurs besoins.

MISSIONS DU SERVICE

- Organiser et mettre en œuvre la politique Petite Enfance validée par le Conseil Communautaire ainsi que piloter et évaluer les contrats Petite Enfance
- Assurer la promotion du service Petite Enfance sur le territoire communautaire
- Répondre aux besoins des familles en termes de garde des enfants résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération
- Gérer directement la structure multi-accueil de Guéret, la micro-crèche de Saint-Fiel, mais aussi de travailler en partenariat avec la structure multi-accueil de Saint-Vaury et le Réseau d'Assistant(e)s Maternel(le)s « Au Pays des Lutins ».

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Reprise du RAM

Par décision de l'association Les P'tits Pas de mettre fin à la gestion du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s « Au Pays des Lutins », la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a acté la reprise du RAM dans le cadre de sa compétence « Accueil de la petite enfance ».

Dans ce cadre, un important travail d'élaboration du projet de fonctionnement 2017-2020 a été réalisé.

À compter du 1^{er} janvier 2017, le RAM « Au Pays des Lutins » deviendra le RAM du Grand Guéret et sera compté parmi l'un des dispositifs de la politique Petite Enfance du territoire communautaire.



CHIFFRES CLÉS

- **36** professionnels au service de la Petite Enfance :
 - o Equipe de direction et d'encadrement – 2ETP
 - o Coordinatrice petite enfance – 1ETP

- o 16 professionnels au sein du Multi accueil collectif de Guéret – 14.10 ETP
 - o 3 agents mis à la disposition du multi accueil collectif de Saint Vaury – 3ETP
 - o 8 assistantes maternelles Multi accueil familial – 8ETP
 - o 5 professionnels au sein de la Micro-crèche – 4ETP
 - o 1 pédiatre – Vaccation
- Le budget : le taux de réalisation budgétaire des dépenses et des recettes, concernant la section de fonctionnement, reflète une forte consommation de crédits votés.

Le transfert de charges pour le pôle Petite Enfance est de **225 079,65 €**.

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
Multi-accueil collectif	CHARGES	683 790,75	155 877,62
	PRODUITS	567 287,10	166 370,13
	RÉSULTATS	116 503,65	-10 429,51
Multi-accueil familial	CHARGES	346 743,56	/
	PRODUITS	317 607,42	/
	RÉSULTATS	29 136,14	/
Micro-crèche	CHARGES	166 107,02	7 337,71
	PRODUITS	123 942,86	0
	RÉSULTATS	42 164,16	7 337,71

Les travaux se sont poursuivis sur la structure multi accueil collectif de Guéret (structure d'ombrage, mise en accessibilité de certaines salles, changement du revêtement des sols, SAS sécurisé, mise en accessibilité jusqu'au parking pour les personnes à mobilité réduite avec création d'un emplacement de parking réservé). Ces travaux, de la section d'investissement, sont financés à hauteur de 80 % par la CAF.

Les investissements pour la micro-crèche de Saint-Fiel correspondent à l'installation d'une aire de jeux extérieurs.

- **272** enfants accueillis et **243** familles dont :
 - o 191 enfants accueillis en Multi accueil collectif de Guéret (82 en accueil régulier et 109 en accueil occasionnel)
 - o 56 enfants accueillis en Multi accueil familial de Guéret
 - o 41 enfants accueillis en Micro-crèche de Saint-Fiel (20 en accueil régulier et 21 en accueil occasionnel)

La fréquentation des structures est en augmentation.

Le taux de facturation, qui correspond à l'écart entre les heures facturées aux familles et les heures de fréquentation réelles des enfants, est toujours au-dessus des 117% (taux maximum fixé par la CAF) pour l'ensemble des structures.

		Heures réalisées	Heures facturées	Taux de facturation
Multi-accueil collectif	Accueil régulier	59396,50	68913,05	113,71 %
	Accueil occasionnel	8544,50	8346,00	
	Total	67941,00	77259,05	
Multi-accueil familial		41692,50	45442,96	109,00 %

Micro-crèche	Accueil régulier	14833,50	16362,35	109,49 %
	Accueil occasionnel	932	899,50	
	Total	15765,50	17261,85	

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a facturé au total **130 718,36 heures** pour les deux types d'accueil.

LISTE DES PARTENAIRES 2016

> Partenariats institutionnels : CAF, MSA et Conseil Départemental

Accompagnement dans l'analyse des besoins, conseils techniques dans la réalisation des projets, apport financier permettant à la collectivité de poursuivre sa politique de développement de l'accueil de la petite enfance sur le territoire visant à d'adapter aux diverses attentes des familles ainsi qu'aux spécificités du territoire.

> Partenariat culturel

Les enfants fréquentant le Pôle Petite Enfance bénéficient d'interventions de partenaires extérieurs avec qui nous organisons des animations :

- o Le Cercle des Amitiés Créoles - initiations musicales
- o La Bibliothèque MultiMedia du Grand Guéret - lectures de contes
- o La Fabrique - des spectacles deux fois par an à l'espace Fayolle.

> Partenariat Multi accueil de Saint-Vaury

Afin de respecter l'encadrement nécessaire des enfants par le personnel et dans le cadre des négociations avec le CHS La Valette, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a recruté deux nouveaux agents en CAP petite Enfance et une auxiliaire de puériculture.

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

- Finaliser les travaux de rénovation au sein du multi accueil collectif de Guéret
- Intégrer le RAM Grand Guéret au Pôle Petite Enfance
- Création d'une seule et unique pochette pour l'ensemble des structures au sein du pôle Petite Enfance
- Mutualiser les formations pour l'ensemble des Assistant(e)s Maternel(le)s (les indépendant(e)s et ceux/celles employé(e)s par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret)
- Mettre en place des activités et des sorties pour l'ensemble des structures
- Coordonner une nouvelle éducatrice qui interviendra pour tous les groupes d'enfants au sein du Multi accueil collectif de Guéret ainsi que sur la Crèche familiale et la Micro-crèche



BIBLIOTHEQUE MULTIMÉDIA

OBJECTIFS DU SERVICE

- ▶ Développer la lecture publique sur le territoire à travers le réseau des bibliothèques
- ▶ lutter contre les inégalités sociales et l'illettrisme
- ▶ animer le territoire en créant la rencontre avec le public, diffuser la culture, créer des événements culturels (producteur culturel)

Les objectifs d'un réseau de lecture publique sont de renforcer la diffusion de la lecture auprès des populations d'un territoire et de participer activement à la lutte contre l'exclusion sociale et l'illettrisme par des actions contribuant à l'accès à la culture pour tous. Tout en gardant la maîtrise de leurs orientations et de leurs projets, les bibliothèques mettent en commun un certain nombre de compétences et de moyens pour établir une coopération utile et efficace à l'échelle d'un territoire donné.

Avec la mise en place de ce réseau au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, la Bibliothèque Multimédia souhaite dynamiser la vie culturelle à l'échelle d'un territoire et permettre aux habitants de ce dernier de bénéficier de la richesse de l'offre en rapprochant les services offerts du citoyen (prêts de documents, accueil de groupes scolaires et péri-scolaires, animations itinérantes, partenariats culturels divers, mutualisation de certains moyens, humains, techniques, matériels, financiers...).

L'objectif du réseau est donc de faire rayonner la culture sur le territoire et ainsi d'enrichir l'offre culturelle et de la rendre plus accessible encore.

En plus d'offrir un service de proximité, l'autre enjeu du réseau est de favoriser la circulation du public d'une commune à l'autre, afin qu'il profite des richesses spécifiques et complémentaires de chaque bibliothèque.

MISSIONS DU SERVICE

- le développement de la lecture sur le territoire
- l'accueil du public
- l'accueil des groupes scolaires autour de projets d'animation
- l'animation au travers d'une programmation variée qui prenne en compte la diversité des publics
- travailler en partenariat avec les services et structures du territoire afin de renforcer l'action et la diffusion culturelle sur le territoire
- créer la rencontre avec le public de façon à faire de la bibliothèque à la fois un lieu de loisir, de réflexion et d'ouverture sur le monde
- pallier l'inégalité d'accès à la culture et à la fracture numérique par une offre culturelle gratuite et un travail de médiation autour de la programmation et d'une nouvelle offre numérique
- redynamiser les territoires en amorçant une décentralisation de l'action culturelle dans la logique d'un travail en réseau (promenades littéraires, « Saperlipetons »),

spectacle de marionnettes du monde, lectures musicales, externalisation des spectacles de Coquelicot, etc

- offrir un service de proximité aux usagers habitant hors de Guéret via le réseau de lecture publique, notamment grâce au portage à domicile et à la circulation des collections

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Poursuite du Contrat Territoire Lecture (Contrat DRAC /AGGLO 2015, 2016, 2017) pour le développement de la lecture et de l'action culturelle sur le territoire.

Exposition « Jean-Hugues Malineau, poète et magicien des mots ».

Cette exposition, programmée dans le cadre du « Printemps des Poètes » a eu lieu du 1er mars au 9 avril 2016. Elle présentait les différentes facettes de Jean-Hugues Malineau, poète, bibliophile, imprimeur, directeur de collection, pédagogue...

Exposition « Les pop-up de Philippe UG »

Cette très belle exposition programmée du 15 novembre 2016 au 7 janvier 2017, nous a permis de clore l'année de manière festive. Composée de 100 pièces, dont de grands panneaux qu'il était possible de manipuler pour faire apparaître un décor en pop-up, elle constituait un panorama de l'œuvre de Philippe UG, notamment avec les originaux de plusieurs de ses albums : Lutins des bois, Le jardin des papillons, Drôle d'oiseau, La princesse Flore et son poney Bouton d'Or... Dans le cadre de cette exposition, les animateurs jeunesse ont animé deux malles aux histoires spéciales pop-up, une à la bibliothèque multimédia et une dans la bibliothèque de la Chapelle-Taillefert. Les deux séances ont réuni 55 personnes.



Coquelicontes

11 spectacles proposés sur l'ensemble du réseau :

Lectures musicales

Francis Métivier : Rock'n philo Ce concert philo s'est tenu à la BM le 17 juin 2016 à 20h. Concept créé par ce professeur de philosophie, ce concert philosophique est tiré du livre Rock'n philo et Rock'n philo vol. 2 (J'ai Lu). Le rock'n philo live explique les idées des grands philosophes en les illustrant par des morceaux rock, que Francis Métivier interprète sur scène. Comment comprendre "Je pense donc je suis" de Descartes avec "Where is my mind" des Pixies, le rapport à autrui selon Sartre avec "La nuit je mens" de Bashung ou encore l'allégorie de la caverne de Platon avec les Who.

Mise en service de l'offre numérique de la BM

Accessibles en ligne depuis juillet 2016, les **deux nouvelles ressources numériques Tout Apprendre et La Philharmonie de Paris** constituaient une offre de service nouvelle dont l'objectif était double : enrichir et diversifier les fonds documentaires en musique avec un abonnement à l'intégralité des ressources numériques de la Philharmonie de Paris ainsi que dans différents domaines de la connaissance via la plate forme d'autodidaxie Tout Apprendre et permettre un accès à distance, non contraint par les horaires d'ouverture de la bibliothèque à ces ressources.

Ces offres en ligne dans les domaines de la musique et de l'autoformation se veulent complémentaires de l'**offre documentaire traditionnelle déjà existante**, notamment en musique (au travers des 13 000 CD que compte la bibliothèque).

CHIFFRES CLÉS

- Le personnel de la BM : **17** agents de bibliothèque soit 16,7 ETP + 2 agents d'entretien soit 1,5 ETP répartis en :
Pour les agents bibliothécaires :
 - o 1 catégorie A
 - o 4 catégorie B
 - o 12 catégorie CPour les agents d'entretien :
 - o 2 catégorie C pour 1,5 ETP
- Le budget :
 - o Fonctionnement : **915158 €** (dont 234188 € pour les charges à caractère général). Animations : 25 000 €. Abonnements périodiques et offre numérique 19 300 €
 - o budget d'investissement : **146 000 €** (dont 90 000 € pour le fonds documentaire)
- **312** accueils de classes du territoire à la BM ; 35 d'entre eux ont été réalisés dans les bibliothèques du réseau
- **6637** lecteurs actifs
- Le nombre de prêts : individuels 201 297/ collectifs 23 904 soit **225 201** prêts au total.
- Le nombre de nouveaux inscrits : **1 226**

LISTE DES PARTENAIRES 2016

- > La Fabrique
- > Les Archives départementales
- > Le musée de la sénatorerie
- > La SSNAHC
- > La Quincaillerie
- > L'éducation nationale
- > La BDP de la Creuse
- > L'Association des lecteurs de Marcel Jouhandeau et des amis de Chaminadour
- > Le conservatoire départemental de musique Emile Goué
- > Le Gang
- > France Bleu Creuse
- > RPG, La FOL
- > Lire et faire lire

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

■ Suite et fin du CTL (Contrat Territoire Lecture)

Les actions inscrites dans ce programme sont :

- Saperlipetons (biennale consacrée à la petite enfance. Cette 3^e édition a pour thématique le loup et rassemble tous les partenaires institutionnels et associatifs du territoire œuvrant pour la petite enfance.
- Des lectures musicales autour de Tristan L'Hermitte écrivain, dramaturge creusois du 17^e siècle auquel est consacré une exposition.
- Coquelicotés et l'exposition de la plasticienne Jaquie Barral

Plan de financement de ce Contrat Territoire Lecture pour l'année 2017 :

DEPENSES TTC	RECETTES TTC	
Nature des dépenses	Montant en €	Nature des concours financiers
Manifestation Saperlipetons avec lectures et conférences	9000 €	Agglo : 5000 € État : 4000 €
Lectures musicales Tristan L'Hermitte + ateliers d'écriture	1700 €	Agglo : 1200 € État : 500 €
Coquelicotés sur le réseau	5000 €	Agglo : 2500 € État : 2500 €
Exposition Jacquie Barral autour du livre d'artiste + réalisation d'un livre d'artiste	3000 €	Agglo : 2500 € État : 500 €
Offre numérique en musique (Média Cité de la Musique)	1200 €	Agglo : 700 € État : 500 €
Offre numérique en autoformation	4800 €	Agglo : 2800 € État : 2000 €
TOTAL GLOBAL	24700 €	Total Agglo : 14700 € État : 10000 € TOTAL GLOBAL : 24700 €





STATION SPORTS NATURE

OBJECTIFS DU SERVICE

► Le service Sports Nature a pour objectif d'animer, promouvoir et développer la station sports nature des Monts de Guéret. A ce titre, pour 2016, le service a eu pour objectifs de développer les animations sur les différents spots de pratiques, de structurer et développer la Station Sports Nature dans le cadre de l'appel à projet « pôle de pleine nature en Massif central et d'accompagner la réalisation de nouveaux équipements structurants.

MISSIONS DU SERVICE

- Le service sports nature avec son équipe a pour mission de coordonner les activités de pleine nature sur le territoire, d'animer les spots de pratique, d'entretenir les sites et itinéraires de pratique et de d'accompagner grâce à un partenariat financier et technique l'organisation de manifestations sportives de pleine nature sur le territoire.

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Obtention du soutien des partenaires GIP Massif Central dans le cadre de l'appel à projet " Pôle de pleine nature en Massif Central "

Cet appel à projet doit nous permettre de « structurer et de développer la Station Sports Nature des Monts de Guéret » grâce à la réalisation de nouveaux équipements structurants et la mise en place d'animations permettant de faire vivre ces sites. 1,5 millions d'euros de travaux sont prévus entre 2016 et 2020 pour améliorer l'accueil des publics, le stockage des matériels et renforcer l'attractivité des sites.

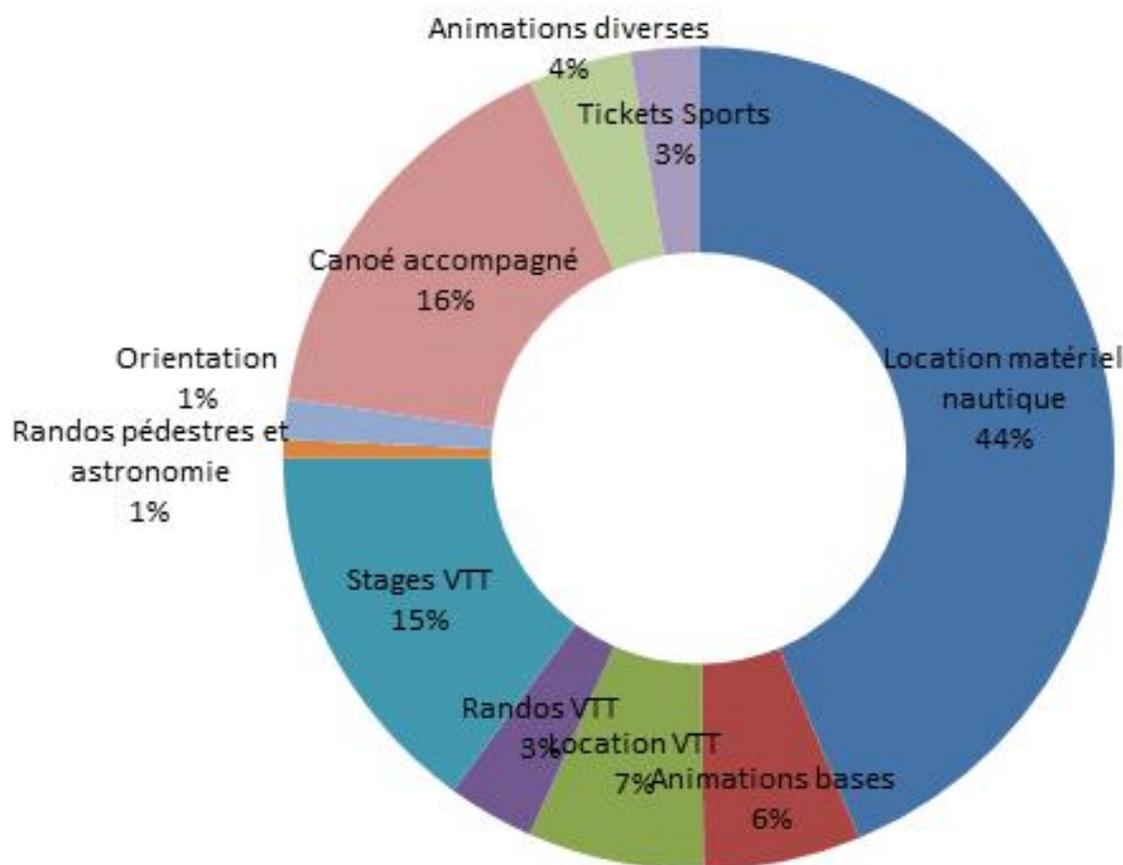
Aménagements du spot de Pêchadoire à Anzême

La première phase de structuration a eu lieu au printemps 2016 avec le renforcement de l'attractivité des bases de loisirs de Jouillat et Anzême. Ainsi, le service sports nature a fait l'acquisition de nouveaux matériels nautiques grâce au soutien des fonds européens LEADER, a réalisé un parcours de swin golf 6 trous et un stand de tir à l'arc avec 8 pas de tir à 5, 10 ou 15m.

CHIFFRES CLÉS

- Le personnel : **4,5** ETP avec 2 animateurs sportifs polyvalents, 1 coordinateur de la Station Sports Nature, 1 agent d'entretien des sites et itinéraires, 1 responsable à mi-temps du service.

- Le budget : 200 000 € en fonctionnement
- En 2016, le service Sports Nature a accueilli plus de 5 275 usagers pour un chiffre d'affaires de 30 126 € (+100 % par rapport à 2015). Les événements sportifs de pleine nature dont l'Agglo est partenaire ont accueilli 4 929 participants (traileurs, vététistes et triathlètes) en 2016 contre 4 100 en 2015.



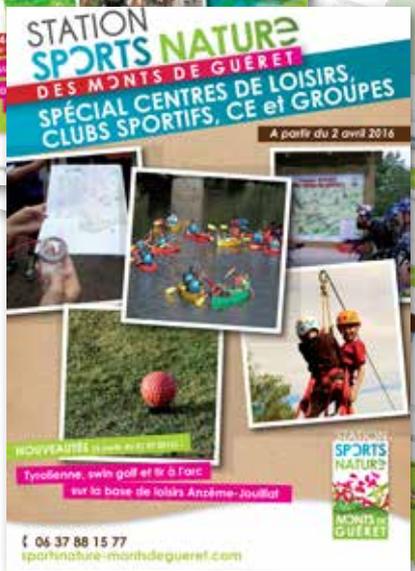
LISTE DES PARTENAIRES 2016

> Le service sports nature assure la coordination et l'animation de la Station Sports Nature et à ce titre travaille avec plus de 20 partenaires institutionnels, associatifs ou privés

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

- Pour 2017, le service sports nature va poursuivre la structuration et le développement de la Station Sports Nature avec notamment le lancement des opérations suivantes :
 - La création d'une tyrolienne géante sur Jouillat Anzême
 - La création du hangar à bateaux à Anzême
 - L'aménagement du viaduc de Glénic pour la pratique des activités verticales
 - L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création du PAH de Chabrières

Côté animations, le service sports nature va mettre en place le projet sport – santé avec le Centre Hospitalier de Guéret en faveur des jeunes enfants en surpoids et les cycles pleine nature dans le cadre des activités péri-éducatives auprès des écoles du Grand Guéret.





HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

OBJECTIFS DU SERVICE

- Coordination et suivi des 39 hébergements touristiques, propriété de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, commercialisés par l'Office de Tourisme du Grand Guéret et entretenus par le service travaux de l'Agglomération.

MISSIONS DU SERVICE

- 37 hébergements touristiques en locatif et 2 campings répartis comme suit :
 - SAINT-VICTOR-EN-MARCHE : 1 hameau de 10 gîtes labellisés Gîte de France 3 épis ouvert toute l'année, avec piscine couverte et chauffée ouverte d'avril au 11 novembre, près de la rivière « Gartempe ».
 - LA CHAPELLE-TAILLEFERT : 1 camping de 33 emplacements ouvert en juillet et août + 6 chalets, labellisés Gîte de France 3 épis ouverts d'avril au 11 novembre près de la rivière « Gartempe ».
 - JOUILLAT : 1 hameau de 10 gîtes labellisés Gîte de France situés sur la base de loisirs de Jouillat avec baignade surveillée en juillet et août.
 - ANZÊME : 2 sites
 - Puy Chaillaux : 6 locations labellisées Clévacances 2 clés, ouvert toute l'année situé dans le bourg d'Anzême
 - Camping de Pêchadoire de 30 emplacements répartis comme suit : 16 emplacements campings, + 5 Mobilhomes labellisés Clévacances + 10 emplacements réservés en locatifs de mobilhomes privés. Site ouvert d'avril au 11 novembre.

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Obtention du soutien des partenaires GIP Massif Central dans le cadre de l'appel à projet " Pôle de pleine nature en Massif Central "

Cet appel à projet doit nous permettre de « structurer et de développer la Station Sports Nature des Monts de Guéret » grâce à la réalisation de nouveaux équipements structurants et la mise en place d'animations permettant de faire vivre ces sites. 1,5 millions d'euros de travaux sont prévus entre 2016 et 2020 pour améliorer l'accueil des publics, le stockage des matériels et renforcer l'attractivité des sites.

Aménagements du spot de Pêchadoire à Anzême

La première phase de structuration a eu lieu au printemps 2016 avec le renforcement de l'attractivité des bases de loisirs de Jouillat et Anzême. Ainsi, le service sports nature a fait l'acquisition de nouveaux matériels nautiques grâce au soutien des fonds européens

LEADER, a réalisé un parcours de swin golf 6 trous et un stand de tir à l'arc avec 8 pas de tir à 5, 10 ou 15m.

CHIFFRES CLÉS ET BILAN

209 contrats ont été réalisés dont 51 réservations en ligne (soit 25 %) pour ces 2 mois d'été, contre 237 en 2015 dont 49 en ligne (soit 21 %). Une saison un peu complexe, avec une fréquentation des hébergements touristiques propriété de la Communauté d'Agglomération qui est plutôt en baisse surtout pour le mois de juillet comme le montre les taux d'occupation ci-dessus sauf pour le Hameau de Gîtes de Saint-Victor-en-Marche qui lui est en hausse. Nous avons noté, comme l'an passé, une tendance affirmée des clientèles à privilégier la réservation de dernière minute et rechercher des promotions. Ces demandes se sont fortement accrues cette année surtout en août avec beaucoup de demandes de courts séjours (3-4 jours) que nous avons également prises dès lors que nous avons de la disponibilité. La dernière semaine d'août (du 20 au 27/08) a été louée pratiquement 2 jours avant le séjour en proposant une « offre promo de -20% » sur tous les sites (nous avons ainsi pu louer : 3 mobil homes à Anzême à 246 € au lieu de 308 € - 1 chalet à La Chapelle-Taillefert à 272 € au lieu de 340 € - 3 gîtes à Jouillat à 272 € au lieu de 340 € - 6 gîtes à Saint-Victor-en-Marche à 376 € au lieu de 470 € et 396 € au lieu de 495 € pour les gîtes de 6 personnes).

Il est à noter la bonne disponibilité et réactivité des agents d'accueil sur ces sites pour accueillir ces clients de dernière minute. L'absence ou la faible réception du réseau pour les téléphones portables et la connexion internet jouent un rôle important sur la fréquentation de ces hébergements. Les agents ont eu de nombreux retours sur ces dysfonctionnements et cela pourrait accentuer cette baisse dans les années à venir.

Des difficultés rencontrées aussi sur certains sites tels que Puy Chaillaux et La Chapelle Taillefert de par leurs situations (lotissement pour le 1^{er}, pas de baignade pour le 2^e...) et également Jouillat où les gîtes deviennent très vieillissants (terrasses, baies vitrées, etc.).

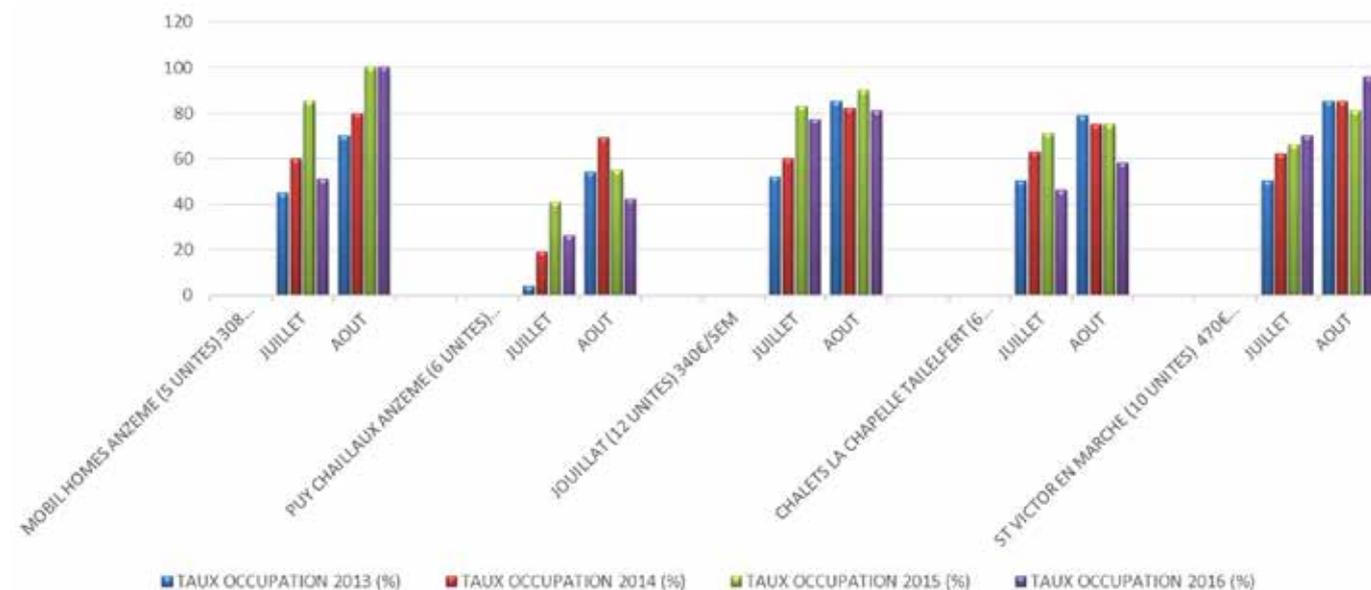
Fréquentation des hébergements touristiques propriété de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret - Juillet-août 2016

	TAUX OCCUPATION 2013 (%)	TAUX OCCUPATION 2014 (%)	TAUX OCCUPATION 2015 (%)	TAUX OCCUPATION 2016 (%)	
MOBIL HOMES ANZEME (5 UNITES) 308 €/SEM					
JUILLET	45	60	85	51	↓ 34%
AOUT	70	80	100	100	↓
PUY CHAILLAUX ANZEME (6 UNITES) 300€/SEM					
JUILLET	4	19	41	26	↓ 15%
AOUT	54	69	55	42	↓ 13%
JOUILLAT (12 UNITES) 340€/SEM					
JUILLET	52	60	83	77	↓ 6%
AOUT	85	82	90	81	↓ 9%
CHALETS LA CHAPELLE TAILLEFERT (6 UNITES) 340 €/SEM					
JUILLET	50	63	71	46	↓ 25%
AOUT	79	75	75	58	↓ 17%
ST VICTOR EN MARCHE (10 UNITES) 470€ ET 495€/SEM					
JUILLET	50	62	66	70	↑ 4%
AOUT	85	85	81	96	↑ 15%

Nombre de nuitées en 2016, par site d'hébergements

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL	ANNEE	COMPARATIF
ST VICTOR	364	426	170	259	456	222	924	895	520	267	365	707	5575	2015	
	397	401	552	341	379	284	1114	1340	335	318	156	343	5960	2016	385
LA CHAPELLE TAILLEFER	0	0	0	113	194	108	507	504	125	170	43	0	1764	2015	
	0	0	0	239	283	238	403	307	373	338	292	62	2535	2016	771
ANZEME	0	0	0	61	176	76	305	481	86	80	6	0	1271	2015	
MOBILHOMES	0	0	14	38	124	144	290	418	102	76	44	0	1250	2016	-21
ANZEME	0	59	12	8	156	102	256	252	34	179	122	162	1342	2015	
PUY CHAILLAUX	72	134	53	38	112	14	104	129	103	230	228	133	1350	2016	8
JOUILLAT	56	70	210	464	333	341	788	1211	246	150	18	0	3887	2015	
	0	0	12	155	445	355	931	800	201	250	114	0	3263	2016	-624
TOTAL NUITEE															
												2015	13839		
												2016	14358		

Taux d'occupation en % des gîtes : évolution 2013 à 2016



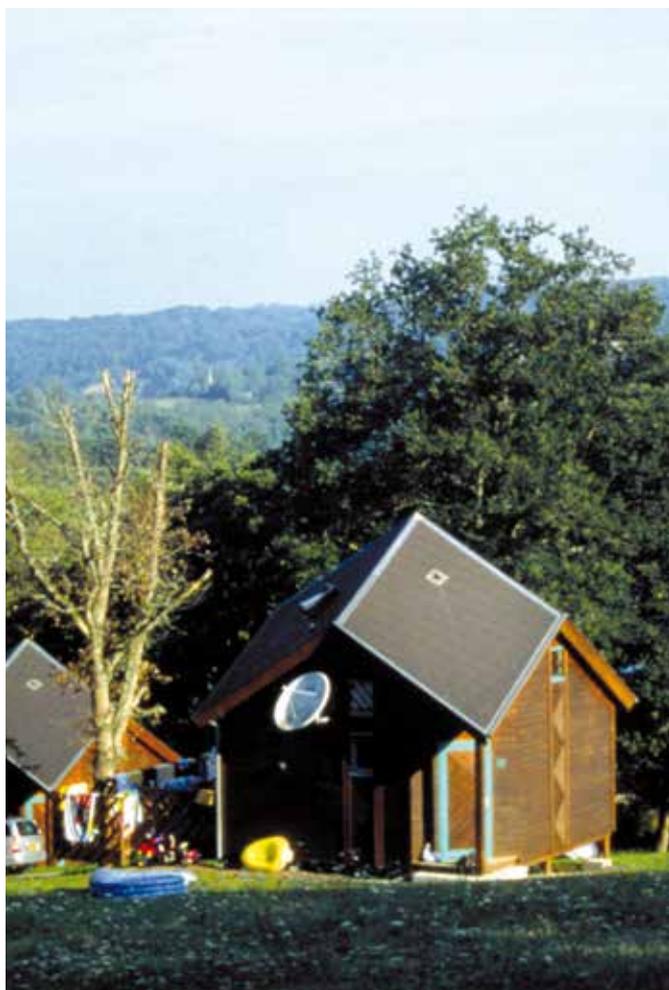
Provenance de la clientèle : Aquitaine, Midi Languedoc Roussillon, Bretagne, Auvergne Rhone Alpes, Centre, Pays de loire

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

■ Pour 2017, le serviÉtude de stratégie de développement des hébergements touristiques sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Grand Guéret. Dans le cadre du développement touristique, la Communauté d'Agglomération a lancé une étude sous la forme d'un état des lieux de tous les hébergements touristiques du territoire dont les objectifs sont de croiser plusieurs informations relatives à l'activité touristique (qualité des hébergements, clientèles, services, fréquentation...).

- Coût de la mission : 37 825 €HT
- Durée estimée de la mission : 4 mois







PARC ANIMALIER DES MONTS DE GUÉRET

OBJECTIFS DU SERVICE

- La Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, aujourd'hui Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, a réalisé un investissement important en matière de développement touristique avec la création du Parc Animalier des Monts de Guéret Les Loups de Chabrières, site consacré au loup, animal emblématique parmi tous. Ouvert depuis le 30 juin 2001, le parc a su attirer depuis, plus d'un demi-million de visiteurs à la découverte du loup, que cela soit au travers des parcours extérieurs, dans l'espace scénographique ou encore lors des différentes animations proposées tout au long de l'année.

MISSIONS DU SERVICE

- Une vocation d'information et de formation

Outre la découverte de cet animal mystérieux et fascinant, le Parc est aussi destiné à mieux connaître l'animal. Que ce soit par le parcours découverte et ses points d'arrêt expliqués ou grâce au partage de la passion des soigneurs en visite guidée ou bien encore au travers de l'espace muséographique, l'objectif est de dépasser les croyances et les préjugés et d'améliorer la connaissance de l'animal.

Plus qu'une découverte, c'est donc un voyage complet au pays et en l'honneur du loup.

- Une vocation scientifique

Le Parc Animalier des Monts de Guéret reçoit régulièrement des étudiants en biologie ou en psychologie des Universités de Limoges, Poitiers, Bordeaux, Marseille, Rennes, Tours, Paris, Lille, Liège... mais aussi de l'école vétérinaire de Maison Alfort. Ils trouvent ici un terrain d'étude privilégié sur des thèmes variés comme la compréhension de la structure hiérarchique, l'utilisation du territoire, l'amélioration des conditions de vie en captivité, la nutrition...

- Le Parc soutient également différents organismes nationaux tels que FERUS (Anciennement Groupe Loup France) ou des groupements comme Loup.org,

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Journée Médiévale du samedi 7 mai

L'enclos habité devient campement médiéval avec animations, spectacles vivants, combats, jongleries, marché de producteurs et d'artisans... Les visiteurs replongent au Moyen-Âge pour le plaisir des petits et grands ! Chevaliers, magiciens, bouffons... rien ne manque pour remonter dans le temps et revivre à l'époque des chasseurs de loups...

Marché de Noël des 3 et 4 décembre

Ce dernier rendez-vous avant la fermeture annuelle du Parc est immanquable, pour rencontrer le Père Noël ! Le site porte alors sa robe d'hiver et offre un écrin féérique à l'ambiance de fêtes de fin d'année...Au programme : animations, marché autour de nombreux exposants avec dégustation et vente de produits de bouche et artisanat (sculpture, peinture, maroquinerie, textile, produits gourmands, jeux, jouets, objets décoratifs, livres illustrés...) et possibilité de photo souvenir avec le Père Noël !

Le Marché de Noël est organisé en collaboration avec le Comité de Jumelage de Sainte-Feyre.

Naissances

En 2016, 4 annonces ont pu être faites pour les naissances de 2 louveteaux arctiques et 2 petits faons.

CHIFFRES CLÉS

- Le personnel : le fonctionnement du Parc est assuré par **1** directeur et **6** collaborateurs sous la direction des élus de la Communauté d'Agglomération et du Directeur Général des Services.
 - o 1 Directeur Capacitaire
 - o 1 Capacitaire, responsable animalier, animateur, régisseur principal
 - o 2 Agents animation polyvalent
 - o 1 Agent accueil polyvalent
 - o 1 adjoint technique d'entretien polyvalent
 - o 1 Agent polyvalent en contrat d'avenir
- Le budget
 - o Budget de fonctionnement : **1 005 019,99 € HT**
 - o Budget d'investissement **845 870,34 € HT**
 - o Total : 1 850 890.33€ HT
- La fréquentation : Le Parc Animalier des Monts de Guéret LES LOUPS DE CHABRIERES est le site touristique payant le plus visité du département de la Creuse. Depuis son ouverture en juin 2001, **581 837** visiteurs ont été accueillis. En 2016, la fréquentation a augmenté de 597 visiteurs : le parc a comptabilisé **48 712** entrées. C'est un nouveau record depuis l'ouverture.



	Entrées individuelles	Entrées groupes	TOTAL
2016			
Janvier	44		44
Février	1344	133	1477
Mars	1092	514	1606
Avril	3363	784	4147
Mai	3656	1532	5188
Juin	1806	2343	4149
Juillet	9004	817	9821
Août	14028	429	14457
Septembre	1670	242	1912
Octobre	3418	335	3753
Novembre	910	9	919
Décembre	1121	118	1239
TOTAL	41456	7256	48712

LISTE DES PARTENAIRES 2016

- > Office de Tourisme du Grand Guéret
- > Creuse Tourisme
- > AST2C
- > France Bleu Creuse

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

■ La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a créé le Parc Animalier des Monts de Guéret dans le massif remarquable de Chabrières. Outre les rénovations et les développements réalisés en 2015, le Parc projette la création de 5 hébergements insolites.

Cette proposition est motivée par :

- le cadre de très grande qualité paysagère avec un panorama exceptionnel, une forêt remarquable et bien sûr la présence du Parc Animalier ;
- la volonté de la Communauté d'Agglomération de renforcer le rôle du Parc comme outil de développement touristique et économique.



Aujourd'hui, le marché de l'hébergement insolite est devenu une réalité avec de nombreux retours d'expériences tant sur les produits d'hébergement que sur les attentes des clientèles. La réalisation de ce projet apparaît comme une vraie opportunité pour le Parc Animalier des Monts de Guéret.



EAUX ET RIVIÈRES

OBJECTIFS DU SERVICE

► L'objectif principal du service « Eaux et Rivières » est la reconquête de la qualité de l'eau et des zones humides sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Pour cela, 2 actions principales sont engagées sur les cours d'eau du territoire en vue de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradations physiques des milieux aquatiques : le Contrat de Rivière Gartempe qui arrive à son terme en 2017 et le futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse aval qui doit être signé fin 2017.

Dans ce même objectif, la Communauté d'Agglomération s'est engagée depuis de nombreuses années dans la mise en place d'ouvrages de régulation des eaux pluviales visant à réduire les diverses pollutions (MES, hydrocarbures...).

La nouvelle compétence GEMAPI impactera également le service dans les années à venir.

MISSIONS DU SERVICE

- Rivières :

C'est la mission principale. Elle concerne l'entretien et la restauration des cours d'eau présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération : la Creuse, la Gartempe et leurs affluents.

Les activités sont variées et vont : du suivi des études préalables jusqu'à l'élaboration et la rédaction des contrats de rivière, du montage des dossiers projets à la consultation des entreprises, de la mise en place au suivi des marchés, de la réalisation des dossiers de demandes de subvention aux contacts avec les différents partenaires financiers, de la communication et relations avec l'ensemble des acteurs et usagers des cours d'eau aux visites et prospections de terrain...

- Eaux pluviales :

Plusieurs activités rentrent dans ce domaine :

- Le service d'eau industrielle qui comprend le suivi technique de la station de production d'eau industrielle, le suivi qualité de cette eau distribuée en relation avec les prestataires, la mise en place et le suivi des marchés qui y affèrent, le suivi de la clientèle...
- La collecte et le traitement des eaux pluviales qui comprend le suivi technique des installations, le suivi qualité des rejets, la mise en place et le suivi des marchés qui y affèrent...
- La cascade et la fontaine de l'Aire des Monts de Guéret comprenant le suivi technique de l'installation et des marchés qui y affèrent...

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Contrat de Rivière Gartempe

L'année 2016 a permis, outre les actions récurrentes d'entretien et de restauration de la ripisylve des cours d'eau, de réaliser l'ensemble des aménagements des points d'abreuvement prévus dans les programmes des années 1 à 4 du contrat de rivière, aucun de ces travaux n'ayant encore pu être effectué jusqu'à présent (difficultés à coordonner les propriétaires, les conditions climatiques et les disponibilités de l'entreprise prévue pour réaliser les travaux). Ces installations participent à l'amélioration de la qualité de l'eau et au maintien du bon état écologique des cours d'eau. En effet, l'abreuvement des troupeaux en accès direct au cours d'eau pose problème, aussi bien pour le milieu (pollution de l'eau, destruction des berges, colmatage...) que pour le monde agricole (dégradation de l'état sanitaire des bêtes, érosion des parcelles...). Il est donc nécessaire de mener des actions pour limiter cet impact : l'accès des animaux au cours d'eau doit être contrôlé par la pose de clôtures et de systèmes d'abreuvement spécifiques.



La mise en défens permet également de protéger la végétation rivulaire contre l'abrutissement excessif par le bétail dans les pâtures et de lutter contre une érosion marquée des berges. Les clôtures obligent les animaux à s'abreuver aux endroits aménagés à cet effet. Un marché à bons de commande avait été passé en décembre 2015 pour permettre la réalisation de ces points d'abreuvement et la mise en défens des berges.

Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse aval (CTMA)

La Communauté d'Agglomération, dans la continuité du Contrat de Restauration et d'Entretien réalisé de 2005 à 2010, a décidé d'élaborer un CTMA sur son territoire, sur le bassin versant Creuse Aval. A la demande des financeurs publiques, une démarche de maîtrise d'ouvrage commune a été mise en place avec le SIARCA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses Affluents) pour la réalisation d'un seul CTMA sur le bassin versant de la Creuse Aval. L'étude préalable réalisée par le bureau d'études Impact Conseil s'est terminée en milieu d'année 2016. En novembre 2016, la demande de DIG (Déclaration d'Intérêt Général) a été déposée auprès des services de la DDT de la Creuse (Direction Départementale des Territoires). Enfin, en décembre 2016, un nouveau rapprochement a été demandé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour que la Communauté de Communes CIATE Bourganeuf-Royère de Vassivière, qui était en train de réaliser une étude bilan et reprogrammation sur la partie du bassin versant de la Creuse située sur son territoire, rejoigne le futur CTMA Creuse aval.

Eaux pluviales

Dans le cadre de la mise en œuvre du Système de Management Environnemental (SME) et de la certification ISO 14001 ainsi obtenue pour l'aménagement et la gestion du Parc Industriel de l'Agglomération de Guéret, un programme de vérification périodique a été mis en place pour contrôler les rejets des eaux pluviales vers le milieu naturel.

Ainsi, une fois par an, le Laboratoire Départemental d'Ajain effectue des analyses physico-chimiques et mesure la concentration des hydrocarbures en sortie des bassins de rétention des eaux pluviales et au niveau des piézomètres placés en amont et en aval de

2 bassins. Aucun dépassement des seuils n'a jamais été relevé depuis que ces analyses sont faites. Les séparateurs à hydrocarbures positionnés en sortie de ces bassins sont également vidangés une fois par an par un vidangeur agréé. Il est à noter également, au cours de l'année 2016, la mise en service du bassin de rétention des eaux pluviales situé à Bas Breuil sur la commune de Guéret. Ce bassin reçoit les eaux pluviales du site de l'ancien BSMAT, repris par l'entreprise NOZ et est géré par la Communauté d'Agglomération.

CHIFFRES CLÉS

- Le personnel : **1** technicienne est affectée à plein temps à l'ensemble de ces différentes missions.
- Coût des travaux rivières réalisés en 2016 : Sur la Gartempe et plusieurs de ses affluents, **28** points d'abreuvement ont été aménagés et **5 350 ml** de clôture ont été posés pour un montant total de **48 490 € TTC**. Des travaux d'entretien de la Gartempe ont été réalisés en avril 2016 sur la partie aval de la Gartempe, soit **4 200 ml** de berges nettoyées pour un montant de **10 080 € TTC**.

LISTE DES PARTENAIRES 2016

Les travaux rivières ont toujours des financements publics (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Région Nouvelle Aquitaine). Il faut cependant préciser que pour les travaux prévus en années 4 et 5 du Contrat de Rivière Gartempe, le Conseil Départemental de la Creuse, au vu de ses difficultés budgétaires, s'est désengagé financièrement des actions prévues par notre collectivité.

APERÇU DES PROJETS DE SERVICE 2017

■ Contrat de Rivière Gartempe

L'année 2017 est une année de transition au niveau du Contrat de Rivière. L'ensemble des actions prévues dans ce 1^{er} contrat doit s'achever cette année et un bureau d'étude a été missionné pour en faire le bilan et aller vers la reprogrammation d'un nouveau contrat.

■ CTMA Creuse aval

L'arrêté de la DIG déposée fin 2016 doit être pris par la Préfecture et le CTMA doit être signé par l'ensemble des maîtres d'ouvrage et financeurs publics. Les 1^{ers} travaux pourraient commencer en fin d'année 2017.

■ Eaux pluviales

Des travaux de restauration et de confortement des berges doivent être réalisés sur le ruisseau des Chers dans la Zone d'Activités de Vernet à Guéret. En effet, d'importantes érosions des berges sont apparues à la suite d'évènements pluviaux répétitifs et ces glissements de terrain doivent être stoppés rapidement.

■ GEMAPI

La prise de compétence devant être effective au 1^{er} janvier 2018, l'année 2017 doit permettre la préparation pour la mise en place de cette nouvelle compétence.



OBJECTIFS DU SERVICE

Conformément à l'arrêté du 27 avril 2012, le SPANC a pour mission obligatoire le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire communautaire. Il a également une mission de conseil auprès des propriétaires et locataires d'immeubles, dans le cadre de l'assainissement non collectif existant, neuf ou à réhabiliter.

MISSIONS DU SERVICE

- Installations existantes :

Le SPANC doit :

- vérifier l'existence d'une installation ;
- vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation ;
- évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement ;
- évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation.

A l'issue du contrôle des installations existantes, le SPANC rédige un rapport de visite où il consigne les observations réalisées au cours de la visite. Par ailleurs, il établit la liste des travaux à réaliser par le propriétaire de l'installation ainsi que les délais impartis.

En cas de vente, la durée de validité du rapport est de trois ans à compter de la date du contrôle.

Le contrôle des installations doit être périodique. Sa fréquence ne peut pas excéder dix ans.

- Installations neuves ou à réhabiliter

Le contrôle consiste en :

- l'examen préalable de la conception du dispositif d'assainissement, afin de vérifier :
 - l'adaptation du projet au type d'usage, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi,.... ;
 - la conformité de l'installation envisagée au regard de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif aux prescriptions techniques ou de l'arrêté du 21 juillet 2015 ;
- le contrôle de la bonne exécution des travaux avant remblaiement, afin :
 - d'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation ;
 - de repérer l'accessibilité ;
 - de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur.

A l'issue de l'examen préalable de la conception, le SPANC élabore un rapport d'examen remis au propriétaire comportant :

- la liste des points contrôlés ;
- la liste des éventuels manques et anomalies du projet engendrant une non-conformité au regard des prescriptions réglementaires ;
- la liste des éléments conformes à la réglementation ;
- le cas échéant, l'attestation de conformité du projet prévue à l'article R.431-16 du code de l'urbanisme.

A l'issue de la vérification de l'exécution, le SPANC rédige un rapport de vérification de l'exécution dans lequel il consigne les observations réalisées au cours de la visite et où il évalue la conformité de l'installation.

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Contrôle des installations

Au cours de l'année 2016, le SPANC a effectué :

- 75 contrôles de conception d'installations neuves ou à réhabiliter ;
- 70 contrôles de bonne exécution des travaux avant remblaiement ;
- 87 contrôles de bon fonctionnement préalables à des ventes immobilières ;
- 13 contrôles « diagnostics » ;
- 61 visites de conseil (aide à la conception des projets).

Vingt-huit lettres de relances ont été adressées aux propriétaires d'habitation n'ayant pas donné suite aux demandes initiales de contrôle.

Aides financières aux travaux d'assainissement non collectif

En avril 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a signé une convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour permettre le financement par cette dernière de 300 réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif.

Le montant de chaque aide peut atteindre un montant maximal de 5100€, correspondant à un taux de 60% du montant des travaux et d'étude de sols plafonné à 8500TTC. Cette aide est attribuée sans conditions de ressources. Elle peut être cumulée avec d'autres aides financières.

Pour prétendre à ces aides financières, les critères d'éligibilité suivants doivent être respectés :

- l'immeuble doit avoir été acheté avant 2011 ;
- le dispositif d'assainissement doit avoir été réalisé avant le 9 octobre 2009 (aucune aide de l'Agence de l'Eau ne peut être attribuée en cas d'absence d'installation) ;
- l'installation doit avoir été contrôlée par le SPANC, doit être non conforme et doit remplir au moins l'une des 2 conditions suivantes :
 - o être située dans une zone à enjeux (périmètre de protection de captage, zone à proximité d'une baignade,...) dans laquelle l'assainissement non collectif serait susceptible d'engendrer un impact sanitaire ;
 - o présenter un danger pour la santé des personnes au titre de l'arrêté du 27 avril 2012 ;
- l'habitation doit être située sur une zone délimitée en assainissement non collectif au titre de la carte communale de zonage d'assainissement.

Les élus de la Communauté d'Agglomération ont décidé pour 2016 de prioriser les aides aux réhabilitations des dispositifs d'assainissement non collectif rejetant des eaux usées non traitées dans les fossés publics, cours d'eau ou réseaux d'eaux pluviales.

Cinq cent dix foyers ont répondu à l'ensemble de ces critères d'éligibilité et de priorisation. Leurs propriétaires ont été invités à 4 réunions publiques d'information, qui se sont déroulées :

- le 21 septembre à Saint-Victor-en-Marche ;
- le 30 septembre à Saint-Vaury ;
- le 5 octobre à Glénic ;
- le 12 octobre à Sainte-Feyre.

Quatre-vingt-quatre foyers étaient représentés, soit 16,5% des dossiers éligibles.

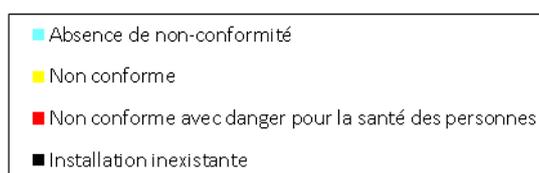
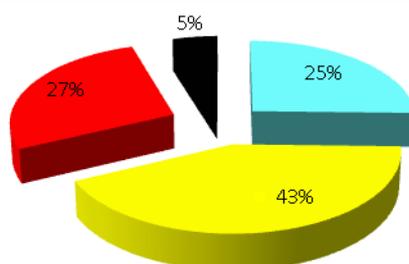
Vingt-neuf demandes de dossiers d'aides financières ont été adressées au SPANC sur l'année.

Cinq dossiers ont été clôturés sur 2016 et seront adressés à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour examen sur l'année 2017.

CHIFFRES CLÉS

- 1 équivalent temps-plein (ETP)
- Budget : 60 000 €
- 4 780 dispositifs d'ANC
- Etat du parc :

Statistiques au 31 décembre 2016



LISTE DES PARTENAIRES 2016

> Agence de l'Eau Loire-Bretagne

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

- Réalisation des contrôles obligatoires
- Envoi des premiers dossiers d'assainissement à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour obtention des aides financières, et lancement des premiers chantiers
- Animation de 4 nouvelles réunions publiques d'information auprès des usagers éligibles aux aides financières (en supprimant les priorisations fixées par la Communauté d'Agglomération)
- Apporter une assistance aux communes volontaires pour la révision de leurs études de zonage d'assainissement (réalisation d'une commande groupée)



CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

OBJECTIFS DU SERVICE

Le service CEP est un service mutualisé qui a pour mission finale de faire diminuer les consommations d'énergie du patrimoine des communes membres, ainsi que du patrimoine intercommunal.

MISSIONS DU SERVICE

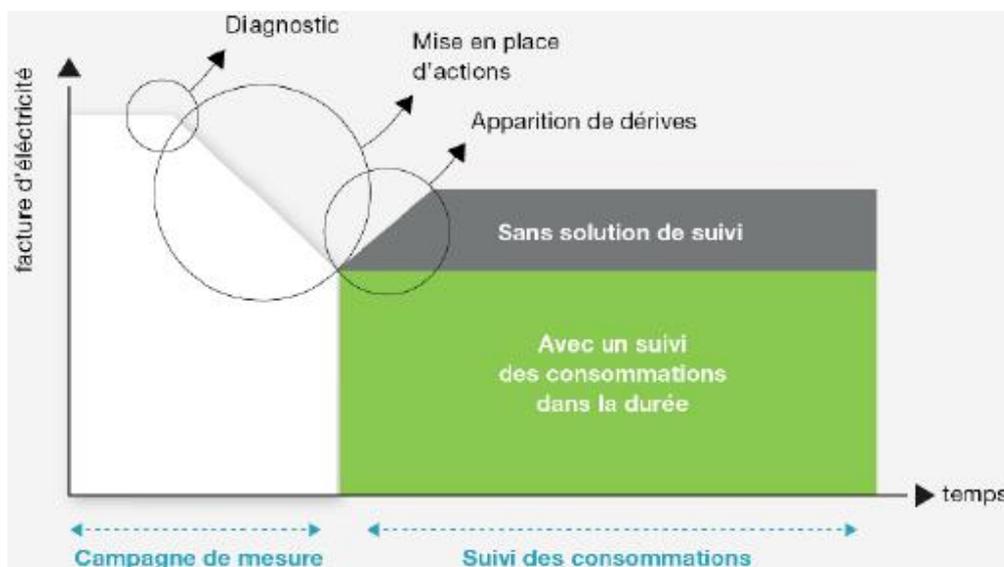
Pour atteindre l'objectif, et mesurer l'efficacité réelle des actions mises en œuvre, une « comptabilité énergétique » est réalisée au sein d'un outil logiciel dédié. Des bilans clairs peuvent ainsi être présentés aux communes, et le CEP peut également faire diverses requêtes dans la base de données créée à partir des données de facturation des différents fluides (électricité, gaz naturel, fioul, bois, propane, eau...).

Une fois cette comptabilité énergétique mise en place, et grâce aux enseignements que les données apportent, le CEP apporte son expertise sur le terrain, en analysant le fonctionnement réel des installations et en surveillant leur maintenance.

La correction de défauts d'exploitation permet des économies immédiates sans investissement.

La deuxième action consiste bien souvent à modifier et/ou remplacer les automatismes de pilotage des installations (régulations, GTB...), en privilégiant des systèmes permettant de piloter et suivre le fonctionnement à distance.

Pour toutes les actions sur les systèmes, il faut noter, au-delà d'une mise en service ponctuelle, l'absolue nécessité d'un suivi au fil du temps. En effet, l'expérience montre que de nombreuses dérives peuvent réapparaître.



Enfin, une fois les systèmes techniques des bâtiments mis au point, dans des cas plus rares le CEP intervient aussi sur le bâti (isolation, menuiseries...).

ACTIONS MAJEURES DE 2016

Télégestion sur la Ville de Guéret

Avec l'assistance d'un stagiaire, de nombreux bâtiments ont été équipés en télégestion sur la Ville de Guéret.

L'installation des équipements a été l'occasion de remettre à plat le fonctionnement de nombreux équipements, avec un potentiel d'économies important pour l'hiver prochain (économies qui seront jugées sur la base des consommations réelles).

Télégestion sur la commune de Sainte-Feyre

Réhabilitation d'un système de gestion technique hors service. Reprise du câblage, vérification du fonctionnement, remise à niveau logicielle.

Objectif : pouvoir simplement activer le chauffage sur différentes consignes grâce à un planning présenté sur une interface web conviviale.

CHIFFRES CLÉS

- 1 ETP Ingénieur
- 48 k€ pour le fonctionnement du service (personnel et frais divers), avec une subvention ADEME/FEDER à hauteur de 80%
- Plus de 2 M€ d'énergie surveillée par an

Liste des Partenaires 2016

- > ADEME
- > FEDER

APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2017

- 5 projets maxi (3-4 lignes par projet) présentant un caractère d'envergure ou innovant
- Extension des installations de télégestion
- Amélioration des outils de comptabilité énergétique (basés sur des factures) en incluant des données temps réel de compteurs.

Outil de compatibilité énergétique





9 avenue Charles de Gaulle - BP 302 - 23006 Guéret cedex
Tél. 05 55 41 04 48 - Fax 05 55 41 13 01 - direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr

Rapport d'activités 2016 édité en octobre 2017